

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**

**11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776**

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

National Master Standing Offer (NMSO)

Offre à commandes principale et nationale (OCPN)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Travel Procurement Services Division/Division des services d'approvisionnement en voyage
Place du Portage, Phase III, 7B3
Portage III 7B3
11, rue Laurier/11 Laurier St.
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet 2014 ACCOMMODATION DIRECTORY	
Solicitation No. - N° de l'invitation E60LP-130004/A	Date 2013-07-16
Client Reference No. - N° de référence du client E60LP-130004	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$LP-011-63102
File No. - N° de dossier lp011.E60LP-130004	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-09-11	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Dicaire(lp011), François	Buyer Id - Id de l'acheteur lp011
Telephone No. - N° de téléphone (819)956-7764 ()	FAX No. - N° de FAX (819)956-4944
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



Destination Code - Code destinataire D - I	Destination Address - Adresse de la destination SEE HEREIN	Invoice Code - Code bur.-comptable I - I	Invoice Address - Adresse de facturation SEE HEREIN
--	--	--	---



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	2014 ACCOMMODATION DIRECTORY	D - 1	I - 1	1	Each	\$	\$		See Herein	

DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES

GOUVERNEMENT DU CANADA PROGRAMME D'HÉBERGEMENT POUR TOUS LES EMPLOYÉS - MARCHÉS RÉGULIERS

IMPORTANT : La présente Demande d'offre à commandes (DOC) no E60LP-130002/0003/0004 s'adresse aux offrants situés **À L'EXTÉRIEUR** des zones géographiques considérées comme des «marchés choisis» (identifiés ici-bas). Les établissements canadiens situés à l'intérieur des «marchés choisis» doivent remplir une DOC différente (E60LP-130001). Pour en obtenir une copie, veuillez communiquer avec Rachelle McIntyre à Rachelle.mcintyre@tpsgc-pwgsc.gc.ca ou par télécopieur au 819-956-4944.

Les offrants ne répondant pas à la demande d'offre à commandes appropriée, verront leur offre jugée irrecevable et elle ne recevra aucune autre considération.

Marchés choisis (NON COUVERTS PAR CETTE DOC)

Centre-ville de Montréal	Sur l'une ou l'autre des routes suivantes qui se croisent comme suit, ou à l'intérieur de leurs limites : rue Sherbrooke E. - rue St-Denis - rue Bonsecours - rue de la Commune - rue Wellington - rue de la Montagne - rue Notre-Dame - rue Guy.
Aéroport de Montréal	Dans un rayon de dix (10) kilomètres à partir de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal. (La distance est calculée et vérifiée à l'aide de Google™ Maps Canada avec comme point de départ de l'aéroport " boulevard Albert de niverville, Dorval ").
Centre-ville de Toronto	Sur l'une ou l'autre des routes suivantes qui se croisent comme suit, ou à l'intérieur de leurs limites : du Lac Ontario, rue Lower Jarvis - rue Jarvis - rue Bloor est - rue Bloor ouest - avenue Spadina jusqu'au Lac Ontario et le long du secteur riverain pour revenir à la rue Lower Jarvis.
Aéroport de Toronto	Dans un rayon de dix (10) kilomètres de l'aéroport international Lester B. Pearson de Toronto. (La distance est calculée et vérifiée à l'aide de Google™ Maps Canada avec comme point de départ de l'aéroport " Silver Dart Drive, Mississauga ").
Centre-ville de Vancouver	Sur l'une ou l'autre des routes suivantes qui se croisent comme suit, ou à l'intérieur de leurs limites : rue Denman - avenue Beach - rue Pacific - boul. Pacific - rue Abbott jusqu'à Burrard Inlet et le long du secteur riverain pour revenir à la rue Denman.
Aéroport de Vancouver	Dans un rayon de six (6) kilomètres de l'aéroport international de Vancouver. (La distance est calculée et vérifiée à l'aide de Google™ Maps Canada avec comme point de départ de l'aéroport " Grant McConachie Way, Vancouver ").

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée de l'offre à commandes
4. Responsables
5. Utilisateurs identifiés
6. Ajouts à la liste des Utilisateurs identifiés pendant la durée de l'offre à commandes
7. Procédures pour les commandes subséquentes
8. Limite des commandes subséquentes
9. Ordre de priorité des documents
10. Attestation
11. Lois applicables
12. Divulgence de renseignements
13. Inaccessibilité
14. Dernière chambre disponible (Établissements canadiens seulement)
15. Congés fériés et fins de semaine
16. Jours non disponibles (Établissements canadiens seulement)
17. Ajustements de tarifs
18. Blocs de chambres (dix (10) chambres et plus)
19. Chambres non-fumeur et fumeur

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Énoncé des besoins
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur
4. Durée du contrat
5. Paiement
6. Dépôts et frais de chambres
7. Chambres sécuritaires, propres et confortables
8. Réservations
9. Programmes de fidélisation

PARTIE 7 - LE RÉPERTOIRE DES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT

1. Présentation du Répertoire
2. Diffusion du Répertoire
3. Plaintes de la part des clients
4. Liste de fournisseurs

Liste des annexes:

Annexe A - FORMULAIRE DE SOUMISSION

Annexe B - FORMULAIRE D'ACCEPTATION

Annexe C - UTILISATEURS IDENTIFIÉS

Annexe D - DONNÉES SUR L'ÉTABLISSEMENT ET TARIFS

Annexe E – EXEMPLE DE RAPPORT TRIMESTRIEL

Annexe F – NOM(S) DE DIRECTEUR(S) OU PROPRIÉTAIRE(S)

Annexe G – LIMITES MAXIMALES DE TARIFS À L'ÉTRANGER

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La Demande d'offre à commandes (DOC) comporte sept (7) parties, ainsi que des annexes, et elle est divisée comme suit:

- | | |
|----------|--|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin. |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC. |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer une offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés. |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre ainsi que la méthode de sélection. |
| Partie 5 | Attestation: comprend l'attestation à fournir. |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent;

6A: contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B: contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |
| Partie 7 | Le Répertoire des établissements d'hébergement: contient des informations relatives au Répertoire des établissements d'hébergement. |

Les annexes comprennent : l'annexe A - Formulaire de soumission, l'annexe B - Formulaire d'acceptation, l'annexe C - Utilisateurs identifiés, l'annexe D - Données sur l'établissement et tarifs, l'annexe E – Exemple de rapport trimestriel, l'annexe F – Nom(s) de directeur(s) ou propriétaire(s) et l'annexe G – Limites maximales de tarifs à l'étranger.

Pour l'année civile 2014, la demande d'offres à commandes pour le Répertoire des établissements d'hébergement est divisée en deux DOC. Une seule DOC est applicable pour chaque offrant. Il est de la responsabilité de chaque offrant de s'assurer de répondre à la bonne DOC. Des instructions sont fournies à la page 2, pour les offrants ayant reçu la mauvaise DOC afin d'obtenir la version de la DOC qui leur est applicable. Les deux DOC sont:

- DOC no E60LP-130002/0003/0004 concerne le programme pour les établissements des « marchés réguliers » et sera applicable seulement pour les établissements situés **à l'extérieur** des zones spécifiées à la page 2 de la présente DOC.
- DOC no E60LP-130001 concerne le programme des « marchés choisis » et sera applicable seulement pour les établissements canadiens situés **à l'intérieur** des zones spécifiées à la page 2 de la présente DOC.

2. Sommaire

Le Canada prévoit un besoin en services d'hébergement, durant la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014. Par la présente, le Canada invite l'offrant à lui présenter une offre pour des chambres d'invités ou des logements commerciaux semblables tel que définis à l'annexe D.

Afin d'aider ses utilisateurs identifiés à louer des chambres de la façon la plus économique qui soit, le gouvernement du Canada a l'intention de :

- a) demander aux établissements d'hébergement de présenter des offres, en les invitant à proposer des tarifs quotidiens, hebdomadaires et mensuels applicables à un certain nombre de catégories différentes de chambres;
- b) veiller à ce que les tarifs acceptés, selon les critères cités dans le présent document, soient publiés dans le Répertoire 2014 des établissements d'hébergement pour les employés du gouvernement et soient mis à la disposition des Utilisateurs identifiés qui voyagent en service commandé autorisé par le gouvernement fédéral, provincial, territorial ou autre organisme gouvernemental approuvé et dont les frais seront payés ou remboursés par l'État, conformément à la Directive sur les voyages.

« Utilisateur identifié » ou « Utilisateurs identifiés » comprend un ministère, commission ou agence du Gouvernement du Canada ou une société d'État pour laquelle Travaux publics et Services Gouvernementaux Canada est autorisé à fournir des services en vertu de la Loi sur le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux, et qui est inscrit à l'annexe C - Utilisateurs identifiés; ci-joint à la présente, durant la période de toute offre à commandes subséquentes. Ces utilisateurs identifiés incluent les organisations listées dans l'annexe I, I.1, II et certaines dans l'annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R.C. 1985, c.F-11. Dans un contexte qui justifie une telle interprétation, la définition du terme peut aussi inclure un employé d'un Utilisateur identifié. Lorsque l'Offrant a accepté de faire bénéficier de ses tarifs gouvernementaux les entrepreneurs, consultants et conseillers liés par contrats à frais remboursables qui voyagent par affaire dans l'exécution de leur contrat, les termes « Utilisateur identifié » ou « Utilisateurs identifiés » peuvent aussi inclure ces personnes.

Les employés des Utilisateurs identifiés qui voyagent en service commandé dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que les membres des familles des employés du Gouvernement du Canada lorsqu'il s'agit d'une affectation ou d'une mutation, et les entrepreneurs à frais remboursables, les consultants ou les conseillers qui voyagent en service commandé dans l'exécution de leurs contrats pour le compte des Utilisateurs identifiés, sont souvent appelés à louer des chambres d'invité ou de l'hébergement commercial semblable.

Les employés des gouvernements provinciaux et territoriaux identifiés à l'annexe C - Utilisateurs identifiés sont aussi considérés comme des Utilisateurs identifiés.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (OMC-AMP), de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) et de l'Accord de libre-échange Canada-Chili.

3. Compte rendu

Après l'émission d'une offre à commandes, les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au Responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instruction, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le **Clauses et conditions uniformisées d'achat** (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2013-06-01) - Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006 - Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : cent vingt (120) jours

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, la transmission des offres par télécopieur ou par courrier électronique à l'intention de TPSGC **ne sera pas acceptée.**

3. Demandes de renseignements - demandes d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au Responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offre à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit:

Section I: Données sur l'établissement et tarifs (une (1) copie papier et une (1) copie électronique sur un support amovible)

- a) L'offre doit traiter en profondeur de chacun des points mentionnés dans la DOC. De plus, il est essentiel que tous ces éléments soient exprimés de façon claire et concise et présentés dans le format prescrit (annexes A, B, et F);

Les offrants doivent fournir une offre complète et suffisamment détaillée, incluant tous les renseignements demandés concernant les prix afin de permettre une évaluation complète conformément aux critères établis dans la DOC;

- b) Les offrants doivent retourner l'offre dûment remplie conformément aux conditions stipulées dans la présente DOC, en utilisant le formulaire de soumission ci-joint (annexe A) ou le CD du Système de soumission électronique de tarifs d'hébergement (SSÉTH), et en y retournant les données sur un support électronique, accompagné d'une copie imprimée.

NOTA : Le CD contenant le SSÉTH est pour lecture seulement. Il ne peut donc pas être utilisé pour retourner votre soumission à TPSGC.

- c) Les offrants doivent envoyer les frais d'administration et d'inscription tel qu'indiqué à la Partie 4, section 1.1. - Critères d'évaluation techniques obligatoires, avec leur offre;
- c) Les offrants qui présentent des offres en retard ne figureront pas au Répertoire 2013 des établissements d'hébergement, mais ils demeureront inscrits sur la liste des fournisseurs pour les prochains appels d'offres.

Section II: Attestation (annexe F) (une (1) copie imprimée).

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères d'évaluation techniques obligatoires

Pour être considérée recevable, l'offre doit satisfaire aux conditions obligatoires énumérées dans cette DOC. Les offrants qui envoient des offres jugées irrecevables ne seront pas pris en considération, mais verront leur chèque ou mandat-poste leur être retourné ou recevront un remboursement, par chèque, pour tous les paiements de frais d'inscription et d'administration qui ont été traités. Les chaînes qui soumettent des offres pour des établissements en dehors du Canada et qui payent le tarif fixe d'inscription ne seront pas remboursées si au moins un (1) établissement est accepté et publié dans le Répertoire. Pour recevoir un remboursement, l'offrant doit fournir son Numéro d'entreprise - approvisionnement (voir l'annexe D, section 1, numéro 1.2).

Pour les établissements qui paient leurs frais d'administration et de participation par chèque ou mandat-poste, veuillez être avisé que TPSGC encaissera le chèque ou mandat-poste seulement après avoir reçu l'autorisation finale du Secrétariat du Conseil du Trésor pour publier le Répertoire. Cette autorisation est généralement reçue entre la mi et la fin décembre. **Pour cette raison, chaque chèque ou mandat-poste doit avoir un période de validité d'au moins cent quatre-vingt (180) jours.**

- a) Les offrants doivent s'assurer que leur établissement est situé **À L'EXTÉRIEUR** des zones géographiques identifiées comme « **marchés choisis** ». Ces zones sont décrites à la page 2 de la présente DOC. Les offrants qui ne répondent pas à la bonne demande d'offre à commandes verront leurs offres considérées irrecevables et elles ne recevront aucune autre considération.
- b) i) Pour les établissements canadiens, les offrants doivent payer des frais d'administration et d'inscription de \$ 200 canadiens par établissement avec l'offre et le paiement doit être fait au moyen d'un mandat-poste ou d'un chèque libellé au nom du « Receveur général du Canada ».
- ii) Pour les établissements américains et étrangers, les offrants doivent payer des frais d'administration et d'inscription de \$ 200 américains par établissement avec l'offre. **Les établissements américains et étrangers reliés à une chaîne hôtelière devraient communiquer avec leur représentant afin de bénéficier d'une possible réduction des frais.**
- a) Pour les établissements américains, les frais payés par les offrants doivent être effectués en dollars américains au moyen d'un mandat-poste ou d'un chèque libellé au nom du « Receveur général du Canada ».

b) Pour les établissements dans les autres pays, les frais payés par les offrants doivent être effectués au moyen d'un mandat-poste américain international ou d'une traite bancaire libellé au nom du « Receveur général du Canada ». Tous les documents relatifs aux traites bancaires doivent comporter le nom de l'établissement ainsi que le code de fournisseur octroyé par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Les informations relatives aux traites bancaires sont les suivantes :

Paiement "Fedwire":

ABA # 026009593
Bank of America, N.A.
New York, U.S.A.

Paiement "Chips":

ABA # 959
Bank of America, N.A.
New York, U.S.A.
UID No. 234517

SWIFT CODE: BOFAUS3N

Banque Bénéficiaire:

A/C No. 6550526069
Nom du compte:
Bank of America, N.A Canada Branch
Services de monnaie étrangère

Bénéficiaire:

Client #: 20379
Receveur général du Canada

Information du bénéficiaire:

"Information obligatoire afin d'informer le RG de la raison du paiement"

Instructions du paiement:

"Prière d'aviser le bénéficiaire par l'entremise du SWIFT."

Paiement provenant du:

"Nom de l'expéditeur et code de fournisseur"

Détails du paiement:

"OUR"

Nota : Veuillez envoyer une copie du document de traite bancaire avec votre offre.

iii) Pour les chaînes hôtelières ayant des établissements aux États-Unis, les offrants qui désirent soumettre des tarifs pour autant d'établissements américains qu'ils le désirent doivent payer un tarif fixe d'inscription et d'administration de \$ 400 américains.

iv) Pour les chaînes hôtelières ayant des établissements à l'étranger (à l'extérieur du Canada et des États-Unis), les offrants qui désirent soumettre des tarifs pour autant d'établissements étrangers qu'ils le désirent doivent payer un tarif fixe d'inscription et d'administration de \$ 400 américains.

c) Les offrants doivent fournir de l'hébergement qui est sécuritaire, propre et confortable (voir la Partie 6B, section 6). Le Canada se réserve le droit de faire une visite des lieux durant la période d'évaluation des offres ou à tout moment durant la période de l'offre à commandes, afin de vérifier si l'offrant se conforme à ce critère.

d) Les offrants acceptent toutes les modalités et conditions énumérées dans la DOC.

1.2 Évaluation financière

Les offrants doivent soumettre des tarifs qui ne dépassent pas les limites maximales suivantes:

- (i) établissements au Canada - \$ 200 canadiens par nuitée (toutes les catégories de chambres);
- (ii) établissements aux États-Unis - \$ 200 américains par nuitée (toutes les catégories de chambres);
- (iii) établissements en dehors du Canada et des États-Unis : Vous référer à l'annexe G – Limites maximales de tarifs à l'étranger

Veillez prendre note que pour les établissements qui sont situés dans les pays autres que le Canada et les États-Unis, si l'établissement soumet ses tarifs en devise locale, ceux-ci seront convertis en dollars canadiens afin de déterminer s'ils respectent les taux maximums identifiés dans l'annexe G. Le taux de change qui sera utilisé sera le taux de midi de la Banque du Canada le jour de la fermeture des soumissions.

2. Méthode de sélection

L'offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'une offre à commandes se fera en fonction de l'offre recevable dont les tarifs ne dépassent pas les tarifs maximums indiqués à la partie 4, section 1.2.

NOTE : Pour les offrants canadiens et américains recommandés pour l'attribution d'une offre à commandes, les offres recevables seront utilisées en vue de l'établissement d'une limite de tarif par ville et par période tarifaire. La limite de tarif par ville sera établie afin de répertorier un nombre suffisant d'établissements d'hébergement pour répondre aux besoins prévus par le Canada, au prix le plus raisonnable possible.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les offrants doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut, s'il est établi qu'une attestation est fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre à cette demande, l'offre sera également déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'émission d'une offre à commandes

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - offre des instructions uniformisées 2006. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

Veuillez remplir l'annexe G – Nom(s) de directeur(s) ou propriétaire(s)

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires admissibilit limite » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilit limite » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément à la Partie 1, Section 2 - Sommaire.

2. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

2.1 Conditions générales

2005 (2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

2.2. Rapports sur l'utilisation de l'offre à commandes

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les services fournis au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes (OC). Ces données doivent comprendre les achats payés à l'aide de la Carte individuelle de voyage (CIV) du gouvernement du Canada. Les données rassemblées doivent être envoyées à chaque trimestre au Canada de la façon suivante:

Rapport n° 1 : 15 jours après la fin du mois de mars;
Rapport n° 2 : 15 jours après la fin du mois de juin;
Rapport n° 3 : 15 jours après la fin du mois de septembre;
Rapport n° 4 : 15 jours après la fin du mois de décembre.

Les rapports doivent inclure, au minimum, les informations suivantes détaillant les séjours des voyageurs gouvernementaux :

- 1) le nombre de nuitées par trimestre pour l'ensemble du Gouvernement du Canada;
- 2) les revenus totaux générés par les nuitées, par trimestre, pour l'ensemble du Gouvernement du Canada.

Ces rapports doivent être envoyés à :

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction de la gestion des transports
Division des services d'approvisionnement en voyage
Programme des établissements d'hébergement et des entreprises de location de véhicules
11, rue Laurier, Phase III, 7B3-23,
Gatineau, Québec, Canada
K1A 0S5

Attention : Christine Elisan
Courriel : christine.elisan@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Tous les champs de données du rapport doivent être remplis tel que demandé. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun service n'a été fourni pendant la période visée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « NÉANT ».

Le fait de ne pas fournir les rapports remplis au complet selon les directives mentionnées ci-dessus peut entraîner la mise de côté de l'offre à commandes et l'application d'une mesure corrective du rendement du fournisseur. Un exemple de rapport trimestriel est fourni à l'annexe D.

3. Durée de l'offre à commandes

3.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées et les services être rendus du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 inclusivement.

4. Responsable

4.1 Responsable de l'offre à commandes

François Dicaire
Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction de la gestion des transports
Division des services d'approvisionnement en voyage
11, rue Laurier, Phase III, 7B3-38
Gatineau, Québec, Canada K1A 0S5

Téléphone : 819-956-7764

Courriel : francois.dicaire@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le Responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout Utilisateur identifié.

4.2 Soutien technique

Pour obtenir du soutien technique, veuillez communiquer avec :

Rachelle McIntyre

Téléphone : 819-956-3886

Courriel : rachelle.mcintyre@tpsgc-pwgsc.gc.ca

La personne qui fournit du soutien technique est responsable des questions concernant les items qui ne sont pas de nature contractuelle concernant l'offre à commandes.

5. Utilisateurs identifiés

La liste des Utilisateurs identifiés autorisés à placer des commandes subséquentes à l'offre à commandes se trouve à l'annexe C.

6. Ajouts à la liste des Utilisateurs identifiés pendant la durée de l'offre à commandes

Si le Canada autorise l'ajout d'un nouvel utilisateur à la liste des Utilisateurs identifiés (annexe C), l'offrant accepte de fournir les services spécifiés dans la présente aux employés du nouvel Utilisateur identifié, aux mêmes conditions et aux tarifs et prix mentionnés dans la présente.

Toute révision à la liste des Utilisateurs identifiés (annexe C) sera autorisée par le Responsable de l'offre à commandes à n'importe quel moment avant l'expiration de la durée de l'offre à commandes et fera l'objet d'un communiqué électronique qui sera envoyé aux offrants. La liste la plus à jour des Utilisateurs identifiés se trouve à l'adresse suivante:

<http://rehelv-acrd.tpsgc-pwgsc.gc.ca/preface-fra.aspx#utilisateurs>.

7. Instrument de commande

7.1 Les Utilisateurs identifiés réserveront leur hébergement:

i) par téléphone, par télécopieur, par courriel, par Internet et en utilisant un système de réservation automatisé pour obtenir une réservation pour laquelle un numéro de confirmation a été fourni par l'offrant, et limité exclusivement aux détails pertinents des besoins fournis par l'Utilisateur identifié à l'offrant;

ii) par l'entremise de représentants du service de voyages du gouvernement (agence de voyage) pour obtenir une réservation pour laquelle un numéro de confirmation a été fourni par l'offrant, et limité exclusivement aux détails pertinents des besoins fournis par l'Utilisateur identifié à l'offrant;

iii) par l'entremise d'autres prestataires de services de voyage auxquels ont recours les gouvernements provinciaux ou territoriaux pour obtenir une réservation pour laquelle un numéro de confirmation a été fourni par l'offrant, et limité exclusivement aux détails pertinents des besoins fournis par l'Utilisateur identifié à l'offrant.

7.2 Les Utilisateurs identifiés peuvent aussi obtenir de l'hébergement en se présentant au comptoir, où l'Utilisateur identifié obtiendra immédiatement de l'hébergement sur les lieux (si disponible), et limité exclusivement aux détails pertinents des besoins fournis par l'Utilisateur identifié à l'offrant.

8. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 9 000 \$ canadiens au Canada, 9 000 \$ américains aux États-Unis et 12 000 \$ américains pour les établissements dans les pays autres que le Canada et les États-Unis, à l'**exclusion des taxes** comme la TVP, la TPS, la TVH, la taxe de vente d'état et la taxe sur l'occupation, le cas échéant.

9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

1. La commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
2. Les articles de l'offre à commandes;
3. Les conditions générales - 2005 (2012-11-19), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
4. Les conditions générales – 2010C (2013-06-27), Conditions générales – services (complexité moyenne);
5. Les annexes B, C, D, E, F et G;
6. L'offre de l'offrant.

10. Attestations

10.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'offrant est une condition d'émission de l'offre à commandes et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au delà de la période de l'offre à commandes. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

10.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Mise de côté

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec RHDCC - Travail, l'offrant reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée de l'offre à commandes. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'offrant sera ajouté à la liste des « soumissionnaires admissibilité limitée » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par Ressources humaines et Développement des compétences Canada peut entraîner la mise de côté de l'offre à commandes.

11. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au Québec et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

12. Divulgence des renseignements

L'offrant accepte que ses prix ainsi que les informations sur son établissement et les services soient divulguées par le Canada advenant l'attribution d'une offre à commandes, incluant la publication des prix dans le Répertoire d'établissements d'hébergement dans Internet, et convient qu'il n'aura aucun droit de réclamation contre le Canada, le Ministre, l'Utilisateur identifié, leurs employés, agents ou préposés en ce qui a trait à ladite divulgation.

13. Incessibilité

L'offre à commandes ne peut être cédée ou transférée en tout ou en partie.

14. Dernière chambre disponible (Établissements canadiens seulement)

Les offrants doivent être en mesure de fournir de l'hébergement sur une base de « dernière chambre disponible ». Les réservations doivent être acceptées pour toute chambre disponible dans la catégorie pour laquelle des tarifs ont été proposés. On ne doit pas exclure les chambres qui sont jugées supérieures du point de vue de la qualité, des dimensions ou de l'emplacement (par ex: vue du port vs vue de la ville). De même, des tarifs distincts ne seront pas acceptés pour les hôtels et motels qui font partie du même établissement.

15. Congés fériés et fins de semaine

Les tarifs ne pourront en aucun cas être augmentés, par exemple les fins de semaine, les congés fériés ou pendant les manifestations spéciales à l'échelle régionale.

16. Jours non applicables (Établissements canadiens seulement)

Les offrants pourront choisir au maximum sept (7) jours par année pour lesquels ils ne seront pas tenus d'offrir les tarifs offerts dans l'offre à commandes.

17. Ajustements de tarifs

Les tarifs offerts pour le Répertoire des établissements d'hébergement 2014 sont considérés comme des tarifs plafonds. Les fournisseurs préférentiels, ayant reçu une offre à commandes, auront l'option de réduire leurs tarifs offerts au cours de l'année 2014 de la façon suivante:

- a) Fournir **au plus tard le 17 janvier 2014** des tarifs plus bas que les tarifs offerts dans leur offre originale à la date de clôture de la DOC pour les mois **de février et mars 2014**.
- b) Fournir **au plus tard le 14 février 2014** des tarifs plus bas que les tarifs offerts dans leur offre originale à la date de clôture de la DOC pour les mois **d'avril, mai et juin 2014**.
- c) Fournir **au plus tard le 16 mai 2014** des tarifs plus bas que les tarifs offerts dans leur offre originale à la date de clôture de la DOC pour les mois de **juillet, août et septembre 2014**.

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60LP-130004/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

lp011E60LP-130004

Buyer ID - Id de l'acheteur

lp011

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E60LP-130004

d) Fournir **au plus tard le 15 août 2014** des tarifs plus bas que les tarifs offerts dans leur offre originale à la date de clôture de la DOC pour les mois **d'octobre, novembre et décembre 2014**.

Les fournisseurs préférentiels doivent faire parvenir leurs changements de tarifs tel qu'indiqué ci-dessus, **par écrit**, à l'attention de Rachele McIntyre; par télécopieur au 819-956-4944 ou par courriel à l'adresse rachele.mcintyre@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Aucun autre changement de tarif ne sera accepté que ceux spécifiés ci-dessus et ce sans exceptions.

Les demandes de réduction de tarifs doivent être envoyées à chaque trimestre. TPSGC ne modifiera pas les tarifs autres que ceux couverts la période indiquée et ne gardera pas au dossier les demandes pour les trimestres ultérieurs. De plus, TPSGC ne fournira pas d'accusé de réception, à moins qu'une clarification soit nécessaire concernant la demande de réduction de tarifs.

Advenant qu'un fournisseur réduit son offre pour un mois spécifique, toutes les réservations existantes doivent être modifiées au nouveau tarif réduit. Si le mauvais tarif est facturé à un Utilisateur identifié, ceci sera considéré comme un trop-perçu et le fournisseur sera dans l'obligation de rembourser immédiatement le trop-perçu à l'Utilisateur identifié.

18. Blocs de chambres (dix (10) chambres et plus)

Les offrants ne sont pas tenus de se conformer aux modalités et conditions de l'offre à commandes quand un Utilisateur identifié participe à une conférence/réunion/événement pour lequel un **bloc de dix (10) chambres ou plus** a été mis de côté ou est demandé.

19. Chambres non-fumeur et fumeur

Les tarifs offerts pour tous les types de chambres sont applicables autant pour les chambres non-fumeur que fumeur. L'offrant ne peut pas demander des frais additionnels pour des chambres non-fumeur ou fumeur selon la préférence du voyageur.

B. CLAUSES DE CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Énoncé des besoins

L'entrepreneur doit fournir les services décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2010C (2013-06-27) Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3. Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsque qu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec RHDC - Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires admissibilit limite » du PCF. L'imposition d'une telle sanction par Ressources humaines et Développement des compétences Canada fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

4. Durée du contrat

4.1 Période du contrat

Les services doivent être rendus conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

5. Paiement

5.1. Modalité de paiement

À son arrivée à l'établissement d'hébergement, celui-ci demandera une autorisation à l'émetteur de la carte de crédit utilisée par l'Utilisateur Identifié afin de s'assurer que les fonds sont disponibles. Conséquemment, l'émetteur de la carte de crédit déduira le montant autorisé du crédit disponible sur la carte et celui-ci sera supprimé lorsque l'utilisateur identifié paiera la facture finale et la transaction sera finalisée entre l'établissement d'hébergement et l'émetteur de la carte. Le montant de l'autorisation qui sera déduit devrait être proportionnel à la durée du séjour. L'établissement d'hébergement ne peut exiger un paiement anticipé pour une réservation ou la prolongation d'un séjour, et ce, pour tous les types de réservation. Le processus décrit ci-haut n'est pas considéré comme un dépôt ou un paiement anticipé et fait parti des pratiques standards de l'industrie.

Le paiement de la facture se fera au départ de l'Utilisateur identifié. Si un Utilisateur identifié a payé un tarif autre que celui qui se trouve dans l'offre à commandes, l'établissement doit rembourser tout montant payé en surplus des tarifs offerts dans l'offre à commandes à l'Utilisateur identifié dans les plus brefs délais.

Lors du départ, une facture doit être remise à chaque Utilisateur identifié. Le paiement peut se faire avec la Carte individuelle de voyage (CIV) du Gouvernement du Canada, une carte ministérielle de frais de voyage (CMFV), une carte de crédit personnelle, par carte de débit (Interac) ou par tout autre mode de paiement accepté par l'établissement.

5.2. Base de paiement et trop-perçus

En contrepartie de son inscription dans le Répertoire des établissements d'hébergement pour les employés du gouvernement, l'entrepreneur s'engage à exiger seulement le ou les tarifs indiqués pour les types d'hébergement établis en vertu des modalités et conditions énumérées dans la présente.

L'entrepreneur accepte que les tarifs imputés aux voyageurs soient vérifiés et accepte de rembourser, dans les plus brefs délais à l'Utilisateur identifié, tout montant payé en trop par rapport au tarif mentionné dans l'offre à commandes.

L'entrepreneur accepte de ne pas utiliser le nom de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada dans aucun matériel publicitaire pour la promotion de ses services. Le fournisseur accepte également de ne pas faire la promotion d'un tarif du gouvernement fédéral où les tarifs soumis n'ont pas été acceptés ou si aucun tarif n'a été soumis pour le Répertoire 2014 des établissements d'hébergement.

L'entrepreneur comprend et accepte que, s'il refuse d'honorer les modalités, les conditions ou les tarifs fournis pour la durée de cette offre à commandes, il peut voir son établissement retiré du Répertoire 2014 des établissements d'hébergement.

6. Dépôts et frais de chambres

6.1 Les dépôts et autres frais ne doivent pas être perçus sur la carte de crédit de l'Utilisateur identifié avant le jour de départ, à moins que celui-ci ait fait une réservation garantie pour une arrivée tardive.

6.2 Si un Utilisateur identifié annule une réservation avant 16 h (heure locale de l'établissement d'hébergement) le jour de l'enregistrement, incluant une réservation garantie pour une arrivée tardive, l'établissement ne doit pas percevoir de frais sur sa carte de crédit par débit ou par toute autre manière.

6.3 Si un Utilisateur identifié a fait une réservation garantie pour une arrivée tardive, qu'il ne s'est pas enregistré et qu'il n'a pas annulé cette réservation avant 16 h (heure locale de l'établissement d'hébergement) le jour de l'enregistrement, une perception sur sa carte de crédit peut être faite à ce moment pour l'équivalent d'une nuitée seulement, au tarif du gouvernement.

6.4 Si un Utilisateur identifié décide de ne pas rester parce que la chambre n'était pas sécuritaire, propre ou confortable, sa carte de crédit ne doit pas être débitée pour des dépôts ou tout autres frais. C'est un critère obligatoire de l'offre à commandes que les chambres soient sécuritaires, propres et confortables. Si un Utilisateur identifié se plaint qu'un établissement ne respecte pas ce critère obligatoire minimum, le Canada se réserve le droit de retirer le nom de l'établissement contrevenant du Répertoire.

6.5 Si un Utilisateur identifié décide de ne pas rester pour toute la durée pour laquelle il avait réservé, l'établissement ne peut percevoir plus que le tarif du gouvernement multiplié par le nombre de nuits que l'Utilisateur identifié est demeuré dans l'établissement. Les dépôts et autres frais ne doivent pas être perçus sur sa carte de crédit pour les départs anticipés.

7. Chambres sécuritaires, propres et confortables

Il faut, au minimum, garantir des chambres sécuritaires, propres et confortables.

8. Réservations

8.1 Toutes les réservations confirmées doivent être honorées. Si une chambre n'est pas disponible dans la catégorie réservée au moment de l'enregistrement, l'établissement fournira alors une chambre de catégorie supérieure sans frais additionnels. Si le Canada reçoit une plainte d'un Utilisateur identifié qu'un établissement ne respecte pas ce critère, le Canada se réserve le droit de retirer le nom de l'établissement contrevenant du Répertoire.

8.2 Les établissements peuvent, sans y être tenus, garder une chambre libre après 16 h (heure locale de l'établissement d'hébergement) le jour de l'enregistrement, à moins que l'Utilisateur identifié ait fait une réservation garantie pour une arrivée tardive.

9. Programmes de fidélisation

Les employés du Gouvernement du Canada peuvent adhérer à des programmes de fidélisation. Cependant, les employés ne seront pas remboursés s'il y a des frais additionnels rattachés au tarif de la chambre pour adhérer aux programmes de fidélisation.

PARTIE 7 - LE RÉPERTOIRE DES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT

1. Présentation du Répertoire

1.1 Le Répertoire des établissements d'hébergement pour les employés du gouvernement comprend trois sous-répertoires, établis selon la situation géographique : Canada, États-Unis et Autres Pays. Un tableau alphabétique des villes où se trouvent les établissements d'hébergement figure dans chaque sous-répertoire.

1.2 Dans les sous-répertoires canadiens et américains, les établissements sont répartis, lorsqu'il y a lieu, en deux sections, « dans la limite de tarif pour la ville » et « au-dessus de la limite de tarif pour la ville », pour chaque ville.

Les établissements dont le nom figure dans la section « dans la limite de tarif » constituent la norme dans le cas d'hébergement à fournir aux utilisateurs identifiés.

1.3 Les deux sections du répertoire des établissements par ville sont en outre subdivisées en sections selon la catégorie de chambre : chambre d'invité, garçonnière/studio et suite à une chambre à coucher avec ou sans cuisine. Les renseignements concernant chaque catégorie de chambre sont indiqués par ordre croissant selon le tarif.

1.4 Les fonctionnaires en déplacement peuvent choisir un établissement d'hébergement en consultant la liste des établissements par ville, puis aller voir les renseignements particuliers à cet établissement sur une page distincte. Cette page d'information comprend les services de l'établissement, son adresse, ses numéros de téléphone et de télécopieur, l'adresse de son courriel et celle de son site Web de même que les tarifs selon la période, la catégorie de chambre et l'occupation.

1.5 Pour chaque établissement répertorié, la page d'information de l'établissement comprend un lien à Googletm Maps.

1.6 La présentation du sous-répertoire portant sur les Autres Pays est la même que dans les deux autres sous-répertoires, sauf qu'il n'y a pas de sections « dans la limite de tarif pour la ville » et « au-dessus de la limite de tarif pour la ville ».

1.7 Le Répertoire des établissements d'hébergement publie aussi la cote écologique des programmes Feuille Verte ou Clé Verte. Les Utilisateurs identifiés peuvent faire leur recherche dans le Répertoire par cote écologique.

2. Diffusion du Répertoire

2.1 Le Répertoire des établissements d'hébergement pour les employés du gouvernement est diffusé par voie électronique sur Internet sur le site Web suivant :
<http://rehelv-acrd.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.aspx>

2.2 Les voyageurs peuvent utiliser un système de réservation automatisé. Nous vous encourageons à rendre les tarifs de votre établissement accessibles aux employés du gouvernement qui utilisent ce service de réservation en ligne. Pour ce faire, veuillez soumettre vos tarifs à Sabre, le Système de distribution global (SDG) utilisé par l'outil de réservation en ligne qui fait la recherche et affiche les tarifs, et utiliser le code « GOC » pour identifier les tarifs du Gouvernement du Canada. Voici les pseudo-codes des villes requis :

- Amex - Z1C0 (Sabre)
- Carlson Wagonlit - H120 et 22LO (Sabre)
- HRG Canada - B3W1 (Sabre)
- Yukon Government Travel - 27LL (Apollo)

Les établissements qui ne publient pas leurs tarifs GOC dans le SDG ou qui désirent obtenir de plus amples renseignements au sujet du SDG Sabre peuvent communiquer avec Sabre au (682) 605-6700 ou par courriel à l'adresse suivante : hotel.eservices@sabre.com

3. Plaintes de la part des clients

Le Canada fera enquête sur toute plainte portée par un Utilisateur identifié. Le Canada se réserve le droit de faire une visite des lieux de l'établissement contrevenant. Le Canada se réserve aussi le droit de radier l'établissement contrevenant du Répertoire, s'il ne remédie pas à la situation ou s'il ne respecte pas les modalités et conditions de l'offre à commandes.

4. Liste de fournisseurs

4.1 La Division des services d'approvisionnement en voyage de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada tient une liste des fournisseurs d'hébergement commercial au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays. Chaque année, on fait parvenir à tous les fournisseurs inscrits sur la liste des fournisseurs une Demande d'offre à commandes (DOC) afin d'obtenir des tarifs d'hébergement pour le Répertoire des établissements d'hébergement pour les employés du gouvernement.

4.2 Les fournisseurs qui n'ont pas répondu à la DOC pendant trois (3) années consécutives seront éliminés de la liste des fournisseurs.

4.3 Des avis faisant connaître l'existence de la liste des fournisseurs et la demande de tarifs de chambres d'invité sont affichés par l'entremise du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG). Les fournisseurs peuvent en tout temps demander par écrit, au Responsable de l'offre à commandes, que leur nom soit ajouté à la liste des fournisseurs.

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60LP-130004/A

Amd. No. - N° de la modif.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60LP-130004

Buyer ID - Id de l'acheteur

lp011

File No. - N° du dossier

lp011E60LP-130004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE A**FORMULAIRE DE SOUMISSION**

Code de fournisseur (Voir l'étiquette d'adresse)	HD	
Numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA)		
Établissement appartenant et à opération à majorité autochtone	OUI	NON
Chaîne d'hôtels (Si applicable)		

Nom de l'établissement (Nom commercial)	
Dénomination sociale	
Ancien nom de l'établissement (Si applicable)	

Adresse de l'établissement	
Ville	
Province ou état et Pays	
Code postal	

Type d'établissement (cocher une case seulement)

<input type="checkbox"/>	Hôtel	<input type="checkbox"/>	Appartement	<input type="checkbox"/>	Centre de villégiature
<input type="checkbox"/>	Motel	<input type="checkbox"/>	Chambre d'hôtes	<input type="checkbox"/>	Auberge
<input type="checkbox"/>	Résidence hôtelière	<input type="checkbox"/>	Hôtel à suites multiples	<input type="checkbox"/>	

Nom du représentant (Caractères d'imprimerie s.v.p.)	
Titre du représentant	
Adresse courriel du représentant	

Langue préférée

<input type="checkbox"/>	Anglais	<input type="checkbox"/>	Français
--------------------------	---------	--------------------------	----------

Numéro de téléphone de l'établissement	
Numéro de télécopieur de l'établissement	
Numéro sans-frais de l'établissement	
Numéro de téléphone international	
Cote d'étoiles Canada Select ^{MC} (1 à 5 étoiles)	
Cote de diamants de la CAA/AAA (1 à 5 diamants)	
Cote du CITQ (Province de Québec)	
Cote d'étoiles pour les autres pays (1 à 5 étoiles)	
Cote de clés vertes de l'AHC (1 à 5 clés vertes)	

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60LP-130004/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60LP-130004

Buyer ID - Id de l'acheteur

lp011

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

SERVICES OFFERTS PAR L'ÉTABLISSEMENT

Le nombre total de chambres dans l'établissement	
--	--

Catégories de chambres exclues et brève description	Nombre de chambres	Numéros de chambres

Nombre de chambres accessibles (voir ci-dessous)	
--	--

Niveau d'accessibilité pour les personnes handicapés (cocher une case seulement)							
<input type="checkbox"/>	Non Coté	<input type="checkbox"/>	Niveau 1	<input type="checkbox"/>	Niveau 2	<input type="checkbox"/>	Niveau 3

Emplacement de votre établissement par rapport à la ville la plus proche (cocher une case seulement)	
<input type="checkbox"/>	À l'aéroport
<input type="checkbox"/>	À l'intérieur des limites de la ville
<input type="checkbox"/>	Au centre-ville
<input type="checkbox"/>	En banlieue

Adresse de courriel pour les réservations	
Adresse de la page Web (URL)	

Modes de paiement acceptés					
<input type="checkbox"/>	Master Card	<input type="checkbox"/>	Discover	<input type="checkbox"/>	Carte débit
<input type="checkbox"/>	VISA	<input type="checkbox"/>	Diners Club	<input type="checkbox"/>	Comptant ou chèque
<input type="checkbox"/>	American Express	<input type="checkbox"/>	Japan Credit Bureau	<input type="checkbox"/>	CMFV

<input type="checkbox"/>	Cocher si les tarifs offerts s'appliquent aux fournisseurs à frais remboursables qui sont sous contrat avec le gouvernement et aux autres voyageurs
--------------------------	---

Jours non disponibles (Établissements canadiens)

Veuillez indiquer 7 jours durant lesquelles les tarifs soumis ne seront pas disponibles	
1.	
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	
7.	

SERVICES OFFERTS À L'ÉTABLISSEMENT (Indiquer les services que fournit votre établissement)

	Accès câblé internet à haute vitesse dans la chambre inclus
	Accès câblé internet à haute vitesse dans la chambre avec frais
	Accès sans fil internet à haute vitesse dans la chambre inclus
	Accès sans fil internet à haute vitesse dans la chambre avec frais
	Accès à l'Internet sans fil dans les espaces publics inclus
	Accès Internet sans fil dans les espaces publics avec frais
	Café-restaurant
	Restaurant
	Salle à manger
	Rabais offert pour repas au restaurant
	Petit-déjeuner continental inclus
	Petit-déjeuner continental avec frais
	Petit-déjeuner complet inclus
	Petit-déjeuner complet avec frais
	Salon-bar
	Service aux chambres
	Service aux chambres 24 heures
	Stationnement libre-service inclus
	Stationnement libre-service avec frais
	Stationnement avec voiturier inclus
	Stationnement avec voiturier avec frais
	Navette de / à l'aéroport incluse
	Navette de / à l'aéroport avec frais
	Accès au centre de culture physique inclus
	Accès au centre de culture physique avec frais
	Piscine intérieure
	Piscine extérieure
	Bain giratoire
	Sauna
	Appels locaux inclus
	Appels sans frais inclus
	Appels locaux avec frais
	Appels sans frais avec frais
	Centre d'affaires
	Services de buanderie et de nettoyage à sec
	Système de gicleurs
	Détecteurs de fumée / système d'alarme
	Sécurité sur les lieux 24 heures
	Sécurité sur les lieux après 18 h 00
	Environnement sans fumée
	Chambres / étages fumeurs
	Établissement à étages multiples – Ascenseur disponible
	Établissement à étages multiples – Pas d'ascenseur
	Animaux de compagnie acceptés
	Guichet automatique bancaire (GAB) sur les lieux
	Les services essentiels sont offerts dans les deux langues officielles
	Salles de réunion
	Les taxes et les frais de services sont inclus dans les tarifs

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60LP-130004/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

lp011E60LP-130004

Buyer ID - Id de l'acheteur

lp011

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Coffre-fort dans la chambre

Commentaires ou services additionnels

TARIFS GOUVERNEMENTAUX

Chambres d'invité	N ^{bre} de chambres dans cette catégorie												
	Tarif journalier	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Simple													
Double													

Tarif hebdomadaire	N ^{bre} de chambres dans cette catégorie											
	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Simple												
Double												

Tarif mensuel	N ^{bre} de chambres dans cette catégorie											
	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Simple												
Double												

Garçonnières/Studios avec cuisine	N ^{bre} de chambres dans cette catégorie											
	Tarif journalier	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov
Simple												
Double												

Tarif hebdomadaire	N ^{bre} de chambres dans cette catégorie											
	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Simple												
Double												

Tarif mensuel	N ^{bre} de chambres dans cette catégorie											
	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Simple												
Double												

Solicitation No. - N° de l'invitation

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

E60LP-130004/A

lp011

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E60LP-130004

lp011E60LP-130004

TARIFS GOUVERNEMENTAUX

Suites à une chambre				N ^{bre} de chambres dans cette catégorie								
Tarif journalier	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Simple												
Double												

Tarif hebdomadaire	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Simple												
Double												

Tarif mensuel	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Simple												
Double												

Suites à une chambre avec cuisine				N ^{bre} de chambres dans cette catégorie								
Tarif journalier	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Simple												
Double												

Tarif hebdomadaire	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Simple												
Double												

Tarif mensuel	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Simple												
Double												

ÉTABLISSEMENT À L'EXTÉRIEUR DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS

Type de devise utilisée (cocher une case seulement)	
Dollars américains (Les fournisseurs aux États-Unis doivent soumettre leurs tarifs en dollars américains)	
<input type="checkbox"/>	Autre, spécifier: Les fournisseurs dans les autres pays peuvent soumettre leurs tarifs en dollars américains ou dans leurs devises locales

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60LP-130004/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

lp011

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60LP-130004

File No. - N° du dossier

lp011E60LP-130004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE B

FORMULAIRE D'ACCEPTATION

1. Inscrire votre code de fournisseur HD _ _ _ _ , indiqué sur votre étiquette d'adresse.

Aussi inscrire votre Numéro d'entreprise - approvisionnement _____

2. Remplir le reste du formulaire et le soumettre avec votre soumission ainsi que les frais d'administration et d'inscription de 200,00\$ pour chaque établissement. **(Les établissements américains ou à l'étranger faisant parti d'une chaîne hôtelière devraient communiquer avec leur représentant de chaîne.)**

Les chaînes hôtelières peuvent soumettre des tarifs pour autant d'établissements aux États-Unis qu'elles le désirent pour un tarif fixe de 400,00\$US.

Les chaînes hôtelières peuvent soumettre des tarifs pour autant d'établissements à l'étranger qu'elles le désirent pour un tarif fixe de 400,00\$US.

Tous les frais concernant les pays autres que le Canada doivent être versés en dollars américains. Le paiement peut être effectué au moyen d'un chèque (Canada et États-Unis seulement), d'un mandat-poste ou d'une traite bancaire à l'ordre du « Receveur général du Canada ».

3. L'offrant accepte d'offrir les services décrits dans la présente Demande d'offre à commande (DOC), pendant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, quand ils seront requis par les Utilisateurs identifiés mentionnés à l'annexe C, conformément aux modalités et conditions et à la structure de prix établie dans la DOC.

4. Votre établissement est-il syndiqué? O ou N? _____

5. Acceptez-vous d'offrir des tarifs préférentiels aux associations des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada? O ou N? _____

Représentant autorisé (caractères d'imprimerie, svp)
Titre (caractères d'imprimerie, svp)
Numéro de téléphone du représentant autorisé
Adresse de courriel du représentant autorisé
Signature
Date

ANNEXE C

Liste des utilisateurs identifiés

Sur présentation d'une pièce d'identité, les employés des organismes énumérés ci-dessous qui voyagent en service commandé dans le cadre de leurs fonctions pourront bénéficier des tarifs libres de commission inscrits dans le Répertoire 2014 des établissements d'hébergement pour les employés du gouvernement.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien
 Administration du pipe-line du Nord Canada
 Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
 Affaires étrangères et Commerce international Canada
 Agence canadienne de développement économique du nord
 Agence canadienne de développement international
 Agence canadienne d'évaluation environnementale
 Agence canadienne d'inspection des aliments
 Agence de la consommation en matière financière du Canada
 Agence de promotion économique du Canada Atlantique
 Agence de santé publique du Canada
 Agence des services frontaliers du Canada
 Agence du revenu du Canada
 Agence fédérale de développement économique pour le sud de l'Ontario
 Agence spatiale canadienne
 Agriculture et Agro-alimentaire Canada
 Anciens combattants Canada
 Banque de développement du Canada
 Banque du Canada
 Bibliothèque du parlement
 Bibliothèque et Archives Canada
 Bureau de la sécurité des transports du Canada
 Bureau de l'Enquêteur correctionnel Canada
 Bureau du Commissaire du centre de la sécurité des télécommunications
 Bureau du Conseil privé
 Bureau du surintendant des institutions financières
 Bureau du vérificateur général du Canada
 Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail
 Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada
 Centre de la sécurité des télécommunications
 Chambre des communes
 Citoyenneté et Immigration Canada
 Comité de surveillance des activités de renseignements de sécurité
 Comité des griefs des forces canadiennes
 Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada
 Commissaire à la magistrature fédérale
 Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
 Commissariat à l'information du Canada
 Commissariat à l'intégrité du secteur public
 Commissariat au lobbying du Canada
 Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique
 Commissariat aux langues officielles
 Commission canadienne de sûreté nucléaire
 Commission canadienne des droits de la personne

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60LP-130004/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

lp011

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60LP-130004

File No. - N° du dossier

lp011E60LP-130004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Commission canadienne des grains
Commission de la Capitale nationale
Commission de la Fonction publique du Canada
Commission de l'immigration et du statut de réfugié
Commission des plaintes du public contre la GRC
Commission des relations de travail dans la fonction publique
Commission des revendications des Indiens
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire
Commission du droit d'auteur Canada
Commission mixte internationale
Commission nationale des libérations conditionnelles
Condition féminine Canada
Conseil canadien des normes
Conseil canadien des relations industrielles
Conseil de contrôle de renseignements relatifs aux matériaux dangereux
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
Conseil des produits agricoles du Canada
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés
Conseil national de recherches
Corporation commerciale canadienne
Cour suprême du Canada
Défense nationale
Développement économique Canada
Directeur général des élections
Diversification de l'économie de l'Ouest Canada
École de la fonction publique du Canada
Environnement Canada
Exportation et développement Canada
Finance Canada
Gendarmerie royale du Canada
Gouverneur général
Industrie Canada
Infrastructure Canada
Instituts de recherche en santé du Canada
Justice Canada
Monnaie royale canadienne
Musée des Beaux-arts du Canada
Office de la propriété intellectuelle du Canada
Office de transports du Canada
Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public
Office nationale de l'énergie
Office national du film
Parcs Canada
Passeport Canada
Patrimoine canadien
Pêches et Océans Canada
PPP Canada inc.
Procréation assistée Canada
Registraire du tribunal des revendications particulières
Ressources humaines et Développement des compétences Canada
Ressources naturelles Canada

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60LP-130004/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

lp011E60LP-130004

Buyer ID - Id de l'acheteur

lp011

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E60LP-130004

Santé Canada

Secrétariat de la commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens

Secrétariat de la commission des nominations publiques

Secrétariat des conférences intergouvernementales

Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

Sécurité publique Canada

Sénat du Canada

Service administratif des tribunaux judiciaires

Service Canada

Service correctionnel du Canada

Service des poursuites pénales du Canada

Services partagés Canada

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Société immobilière du Canada Ltée

Statistiques Canada

Téléfilm Canada

Transports Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Tribunal canadien des droits de la personne

Tribunal canadien du commerce extérieur

Tribunal d'appel des transports du Canada

Tribunal de la concurrence

Tribunal de la dotation de la fonction publique

Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs Canada

Autres Participants

Employés du gouvernement de la province de l'Alberta

Employés du gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick

Employés du gouvernement de la province de la Nouvelle-Écosse

Employés du gouvernement de la province de l'Ontario

Employés du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Employés du gouvernement du Territoire du Yukon

ANNEXE D

DONNÉES SUR L'ÉTABLISSEMENT ET TARIFS

1. DONNÉES SUR L'ÉTABLISSEMENT

- 1.0 Données sur l'établissement
- 1.1 Code de fournisseur
- 1.2 Numéro d'entreprise - approvisionnement
- 1.3 Établissement détenu et exploité par des autochtones
- 1.4 Identificateur de chaîne
- 1.5 Nom de l'établissement (nom commercial)
- 1.6 Dénomination sociale
- 1.7 Identité ou capacité civile de l'offrant
- 1.8 Changement à l'identité ou à la capacité civile de l'offrant
- 1.9 Adresse de l'établissement
- 1.10 Types d'établissements
- 1.11 Nom du représentant autorisé
- 1.12 Adresse de courriel
- 1.13 Langue de correspondance
- 1.14 Numéros de téléphone et de télécopieur
- 1.15 Cotes d'étoiles et de diamants
- 1.16 Cotes écologiques

2. SERVICES

- 2.0 Définition des types de chambres
- 2.1 Suites spéciales
- 2.2 Occupation
- 2.3 Nombre de chambres
- 2.4 Catégories de chambres exclues
- 2.5 Nombre de chambres accessibles
- 2.6 Accessibilité pour personnes handicapées
- 2.7 Emplacement de l'établissement
- 2.8 Adresse de courriel et de page Web
- 2.9 Mode de paiement
- 2.10 Services
- 2.11 Commentaires additionnels

3. TARIFS GOUVERNEMENTAUX

- 3.0 Entrée des tarifs
- 3.1 Périodes tarifaires
- 3.2 Tarifs
- 3.3 Devises
- 3.4 Entrepreneurs liés par contrat à frais remboursables et autres voyageurs
- 3.5 Taxes et frais de service

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60LP-130004/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

lp011

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60LP-130004

File No. - N° du dossier

lp011E60LP-130004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

1. DONNÉES SUR L'ÉTABLISSEMENT

1.0 Données sur l'établissement

Les renseignements destinés au Répertoire des établissements d'hébergement sont entrés dans une base de données d'ensemble. Veuillez vous assurer d'inscrire tous les renseignements pertinents demandés dans les zones appropriées à l'annexe A. L'Annexe D de la DOC a été conçue pour suivre d'aussi près que possible l'ordre des zones de données et pour fournir des renseignements sur chaque inscription. L'ordre des zones de données tel que présenté dans ce document correspond à celui du disque compact (CD) (disponible au Canada et aux États-Unis seulement). Si le Canada reçoit une offre d'un établissement et de la chaîne d'hôtels auquel cet établissement est affilié, l'offre reçue de l'établissement aura préséance, à moins d'avis contraire.

1.1 Code de fournisseur

Inscrivez votre code de fournisseur (HD####) qui apparaît sur votre étiquette d'adresse. Si vous ne connaissez pas votre code de fournisseur, veuillez communiquer avec la personne ressource dont le nom figure à la partie 6A, numéro 4 - Responsables, Soutien technique.

1.2 Numéro d'entreprise - approvisionnement

Inscrivez votre numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA). Si vous n'avez pas de NEA, veuillez en obtenir un en suivant les instructions suivantes :

Les fournisseurs canadiens doivent détenir un numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) avant l'attribution d'une offre à commande. Les fournisseurs peuvent demander un NEA en direct au

<https://srisupplier.contractscanada.gc.ca/index-fra.cfm?af=ZnVzZWFjdGlvbj1yZWdpc3Rlci5pbnRybyZpZD0x&lang=fra>

Il est également possible de communiquer avec la LigneInfo au 1 800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.

1.3 Établissement détenu et exploité par des autochtones

Veuillez indiquer si votre établissement est détenu (à 51 %) et exploité par des autochtones et si au moins 33 % des employés sont autochtones (pour les établissements qui comptent 6 employés ou plus à temps plein).

1.4 Identificateur de chaîne

Si votre établissement fait partie d'une chaîne d'hôtels, veuillez l'indiquer.

1.5 Nom de l'établissement (Nom commercial)

Inscrivez le nom (nom commercial) complet de votre établissement.

1.6 Dénomination sociale

Inscrivez la dénomination sociale sous laquelle votre entreprise est enregistrée auprès de l'Agence du revenu du Canada.

1.7 Identité ou capacité civile de l'offrant

L'offrant qui exerce ses activités commerciales sous un nom autre que son nom personnel doit, avant l'attribution de l'offre à commandes, de manière à déterminer sa capacité civile, fournir, à la demande du Responsable de l'offre à commandes, une preuve de sa capacité civile sous laquelle il exerce ses activités commerciales. Il peut s'agir d'une copie des documents d'incorporation, de l'enregistrement d'un nom commercial, d'un certificat de conformité, d'un certificat de statu ou de tout autre document requis par le Responsable de l'offre à commandes.

1.8 Changement à l'identité ou à la capacité civile de l'offrant

Si l'identité ou la capacité civile de l'offrant qui fournit les services d'hébergement dans l'établissement a changé depuis la publication du Répertoire 2013, veuillez fournir des détails et en informer le Responsable de l'offre à commandes si l'établissement a été vendu ou a changé de bannière. Une offre à commandes pourrait ne pas être octroyée si l'identité ou la capacité civile de l'offrant est inexacte.

Si l'offrant qui s'est vu attribué une offre à commandes cesse de fournir les services d'hébergement dans l'établissement qui est publié dans le Répertoire, l'offre à commandes sera alors révoquée. Le Canada retirera l'établissement du Répertoire des établissements d'hébergement et l'établissement devra alors soumettre une nouvelle offre au nom du nouveau propriétaire à la prochaine demande d'offres.

1.9 Adresse de l'établissement

Inscrivez l'adresse complète de l'établissement. Cette adresse doit être votre adresse civique et non votre adresse postale. Si votre adresse postale est différente de votre adresse civique, veuillez nous la faire parvenir séparément.

1.10 Types d'établissements

En règle générale, le voyageur peut s'attendre à ce que soient offertes les catégories de services suivantes dans chaque type d'établissement énuméré :

Hôtel et Centre de villégiature

Service de réception et service téléphonique de 24 heures
Service quotidien de tenue de chambre
Service aux chambres et/ou restaurant et/ou café
Réservations à la journée
Stationnement

Motel

Service de réception et service téléphonique de 24 heures
Service quotidien de tenue de chambre
Service aux chambres et/ou restaurant et/ou café
Réservations à la journée
Accès privé à chaque unité
Stationnement gratuit

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60LP-130004/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

lp011E60LP-130004

Buyer ID - Id de l'acheteur

lp011

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

E60LP-130004

Hôtel à suites multiples et Résidence hôtelière

Service de réception et service téléphonique de 24 heures
Service quotidien de tenue de chambre
Cuisine
Service aux chambres et/ou restaurant et/ou café
Réservations à la journée, à la semaine ou au mois (30 jours)

Appartement

Se trouve habituellement dans un immeuble à résidents permanents
Les services sont disponibles pendant les heures normales de travail seulement
Service de tenue de chambre, si disponible, offert une fois par semaine
Cuisine disponible, mais peut ne pas être équipée de vaisselle et d'ustensiles
Service aux chambres, restaurant et café non disponible
L'appartement peut ne pas être équipé en permanence d'un téléphone et la location sera à envisager
Réservations généralement acceptées à la semaine ou au mois (30 jours)

Chambre d'hôtes et Auberges

Ce type d'hébergement est habituellement situé dans une maison privée habitée par le propriétaire
Les services sont disponibles pendant les heures normales de travail seulement
Service quotidien de tenue de chambre
Réservations à la journée et/ou à la semaine
Les salles de bain privées ou communes
Le petit déjeuner est habituellement compris (de type continental ou complet)

1.11 Nom du représentant autorisé

Inscrivez le nom du représentant autorisé avec qui l'on communiquera durant la période de sollicitation et pendant la durée de l'offre à commandes.

1.12 Adresse de courriel

Indiquer l'adresse de courriel du représentant autorisé qui signera cet accord et à qui nous enverrons de l'information concernant cette Demande d'offre à commandes (DOC) ou le Répertoire des établissements d'hébergement.

1.13 Langue de correspondance

Les documents de soumission et les pièces justificatives peuvent être présentés en français ou en anglais. Veuillez indiquer la langue dans laquelle l'offrant préfère recevoir la correspondance.

1.14 Numéros de téléphone et de télécopieur

a) Inscrivez les numéros de téléphone et de télécopieur de l'établissement.

b) Quand des numéros de téléphone sans frais d'interurbain sont indiqués, le tarif consenti au gouvernement doit être offert au moment des réservations, qu'elles soient demandées par :

un utilisateur identifié, le fournisseur du Service des voyages du gouvernement ou tout autre prestataire de services de voyage auquel ont recours les gouvernements provinciaux ou territoriaux.

1.15 Cote d'étoiles et de diamants

Si vous êtes un nouveau participant au programme et vous avez actuellement une cote d'étoile ou si vous participez déjà au programme et que votre cote a changé, veuillez nous faire parvenir votre cote actuelle par écrit. Ces cotes seront vérifiées avant d'être affichées dans le Répertoire.

a) Classification Canada Select™

Au Canada, partout sauf dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, les établissements d'hébergement participent à un programme national de classification des établissements d'hébergement appelé Canada Select^{MC}. Ce système de classification fait appel à des critères de notation et des techniques d'évaluation communs afin d'établir une méthode uniformisée de comparaison des établissements. On demande aux établissements d'indiquer, le cas échéant, le nombre d'étoiles données pour l'inclure dans le Répertoire pour aider les Utilisateurs identifiés à choisir des établissements propres et confortables.

Suit une description des cotes applicables aux établissements, qui varient d'une à cinq étoiles:

Une étoile	Établissement propre et confortable comprenant des installations, des commodités et des services à la clientèle minimaux ou aucun.
Deux étoiles	Établissement propre et confortable comprenant des installations, des commodités et des services à la clientèle limités.
Trois étoiles	Établissement très confortable et agréable comprenant une gamme plus complète d'installations, de commodités et de services à la clientèle.
Quatre étoiles	Plus haute qualité d'hébergement comprenant une vaste gamme d'installations, de commodités et de services à la clientèle.
Cinq étoiles	Établissements exceptionnels qui sont parmi les meilleurs au pays du point de vue des installations et du service.

b) Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ)

Au Québec, la CITQ a recours à un système de classification semblable au programme Canada Select^{MC}. On demande aux établissements d'indiquer, le cas échéant, cette classification pour l'inclure dans le Répertoire pour aider les Utilisateurs identifiés à choisir des établissements propres et confortables.

c) Classification dans les autres pays

Outre le Canada et les États-Unis, certains pays ont recours à un système de classification semblable au programme Canada Select^{MC}. On demande aux établissements d'indiquer, le cas échéant, cette classification pour l'inclure dans le Répertoire pour aider les Utilisateurs identifiés à choisir des établissements propres et confortables.

d) Cotes diamants de l'Association canadienne des automobilistes/American Automobile Association (CAA/AAA)

Au Canada et aux États-Unis, l'Association canadienne des automobilistes/American Automobile Association ont recours à des critères de classification afin d'établir une méthode uniformisée de comparaison des établissements. On demande aux établissements d'indiquer, le cas échéant, le nombre de diamants donnés pour l'inclure dans le Répertoire pour aider les Utilisateurs identifiés à choisir des établissements propres et confortables.

Suit une description des cotes applicables aux établissements, qui varient d'un à cinq diamants :

Un diamant	Les établissements fournissent des chambres confortables, mais dépourvues de luxe. Établissements fonctionnels, chambres propres et confortables répondant aux exigences fondamentales de propreté et de confort.
Deux diamants	Les établissements conservent les caractéristiques offertes au niveau d'un diamant tout en faisant apparaître des améliorations perceptibles dans la décoration des chambres et la qualité du mobilier. Ce peut être des établissements de construction récente ou plus ancienne, les deux visant les voyageurs à petit budget.
Trois diamants	Les établissements offrent un certain raffinement. Ils peuvent offrir des commodités, des services et des installations complémentaires. Les caractéristiques physiques, les services et le confort sont d'un niveau plus rehaussé.
Quatre diamants	Les établissements sont excellents; le service et l'hospitalité y sont d'un niveau élevé. Les chambres, le rez-de-chaussée et les structures d'accueil offrent un éventail de commodités et d'installations haut de gamme.
Cinq diamants	Les établissements sont renommés. Ils offrent un service de niveau remarquable, des installations luxueuses et bien des commodités complémentaires. Les services à la clientèle sont assurés et présentés d'une manière impeccable. Les installations et l'exploitation de ces établissements servent d'étalon pour les normes liées à l'hospitalité et au service dans l'industrie hôtelière.

1.16 Cotes écologiques

Le gouvernement du Canada encourage ses employés à utiliser les établissements qui ont une cote écologique. Pour cette raison, le Répertoire des établissements d'hébergement publie la cote écologique avec les tarifs lorsque l'Utilisateur identifié fait une recherche dans le Répertoire. Nous encourageons les établissements à participer à un programme de cote écologique.

Si vous avez fait une offre dans le passé, votre classification de cote écologique est déjà enregistrée et vous n'avez pas à fournir de nouveau votre cote. Si vous êtes un nouveau participant au programme et vous avez actuellement une cote écologique ou si vous participez déjà au programme et que votre cote a changé, veuillez nous faire parvenir votre cote actuelle par écrit. Ces cotes seront vérifiées avant d'être affichées dans le répertoire.

a) Programme de cote écologique Feuille Verte^{MC}

Ce programme est présentement en ré-évaluation par TPSGC.

b) Programme de cote écologique Clé verte de l'Association des hôtels du Canada

Le programme de cote écologique Clé verte est un système d'étalonnage qui a été élaboré afin d'identifier les hôtels, motels et lieux de villégiature qui s'efforcent d'améliorer leur performance environnementale.

Conçu par les hôteliers, pour les hôteliers, le programme décerne des clés vertes aux établissements, allant de une clé verte à cinq clés vertes, pour indiquer dans quelle mesure ils réussissent à atteindre cet objectif. Les établissements inscrits dans le répertoire doivent indiquer le nombre de clés vertes qui leur ont été décernées afin de permettre aux Utilisateurs identifiés qui sont en service commandé de choisir des établissements d'hébergement qui sont respectueux de l'environnement.

Les clés vertes sont décernées en fonction des critères suivants :

- | | |
|---------------|---|
| 1 clé verte | Un hôtel qui a adopté des mesures pour réduire les impacts environnementaux en analysant ses activités et en déterminant les possibilités d'amélioration. Un plan d'action axé sur la conservation des ressources et la réduction des déchets a été établi et est soutenu par un engagement ferme d'amélioration continue. |
| 2 clés vertes | Un hôtel qui a déployé des efforts considérables pour déterminer les impacts environnementaux et mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à réduire au minimum son empreinte écologique. Un engagement ferme d'amélioration continue a permis de créer des programmes et d'adopter des mesures efficaces. |
| 3 clés vertes | Un hôtel qui a réalisé des progrès considérables en matière de protection de l'environnement. Des programmes environnementaux solides prévoyant les répercussions et la mise en œuvre des meilleures pratiques de gestion, des meilleurs programmes de formation et des meilleures solutions d'ingénierie se sont révélés profitables pour l'environnement et la collectivité locale. |
| 4 clés vertes | Un hôtel qui a fait preuve de leadership et d'engagement en protection de l'environnement à l'échelle nationale par le biais de politiques et de pratiques élargies. Des programmes évolués auxquels participent la direction, les employés, les clients et le public ont donné des résultats significatifs et mesurables. |
| 5 clés vertes | Un hôtel qui applique rigoureusement les normes les plus élevées de responsabilité environnementale et sociale dans tous les secteurs d'activité. L'hôtel utilise des technologies de pointe, ainsi que des politiques et des programmes qui constituent des modèles internationaux d'administration durable d'hôtel. |

Le programme de cotes écologiques Clé verte de l'Association des hôtels du Canada est un programme d'envergure nationale auquel peuvent participer tous les établissements d'hébergement, qu'ils offrent des services complets ou des services limités. Pour obtenir plus de précisions, veuillez vous adresser à :

Andrea Myers
 Association des hôtels du Canada
 N° de téléphone: (613) 237-7149
 N° de télécopieur: (613) 237-8928
 courriel: myers@hotelassociation.ca
 Site Internet: www.hacgreenhotels.com/index_fr.htm

2. SERVICES

2.0 Définition des types de chambre

Pour les besoins de la présente Demande d'offre à commandes, il n'y a pas de définition pour une « chambre pour le gouvernement ».

Chambre d'invité

Une chambre d'invité est une chambre régulière qui est habituellement offerte en hébergement. La chambre d'invité ne devrait pas exclure les chambres considérées supérieures en qualité, grandeur ou emplacement (par ex: vue du port vs vue de la ville). Les chambres " supérieure " et " de luxe " (chambres plus spacieuses avec commodités additionnelles) doivent aussi être considérées comme des chambres d'invités. Tous les autres types de chambres peuvent être offerts aux employés comme une chambre d'invité à la discrétion de la direction de l'établissement sans frais additionnels au Canada.

Garçonnière/Studio

Une garçonnière/studio veut dire une chambre avec une cuisine complète. Une cuisine complète comprend une cuisinière ou une plaque de cuisson et un réfrigérateur pleine grandeur et tous les ustensiles de cuisine. Les chambres avec un micro-onde et un mini-réfrigérateur sont considérées comme des chambres d'invité pour les besoins de la présente Demande d'offre à commandes.

Suite à 1 chambre avec ou sans cuisine

Une suite est une chambre avec une porte qui sépare la chambre du salon. Si vous avez indiqué que la suite inclut une cuisine, celle-ci doit être une cuisine complète (voir garçonnière avec cuisine mentionné ci-haut pour la définition d'une cuisine complète). Les suites ne devraient pas exclure les chambres considérées supérieures en qualité, grandeur ou emplacement (par ex: vue du port vs vue de la ville).

2.1 Suites spéciales

Les suites spéciales, comme la suite présidentielle et autres suites semblables, sont exclues de la présente Demande d'offre à commandes, mais la direction de l'établissement peut, à sa discrétion, offrir ce type de chambre à un fonctionnaire en déplacement, sans frais additionnels, au prix d'un des autres types de chambres offerts. Toutes les chambres exclues doivent être décrites et justifiées à l'annexe A.

2.2 Occupation

Il faut indiquer un seul tarif pour chaque catégorie d'occupation :

simple: une personne occupant la chambre,
double: deux personnes occupant la chambre

Les tarifs offerts pour chaque catégorie d'occupation ne doivent pas être basés sur la grandeur du lit dans la chambre. Par exemple : occupation simple veut dire une personne occupant la chambre, peu importe le nombre ou la grandeur du lit (double, « Queen » ou « King »).

2.3 Nombre de chambres

Indiquez dans l'Annexe A, le nombre total de chambres dans votre établissement. Ce total devrait être le nombre total pour la ou les catégories de chambres pour lesquelles vous proposez des tarifs plus le nombre de chambres inscrites dans la section « Catégories de chambres exclues » (voir le paragraphe 2.4 ci-dessous). Les chambres considérées supérieures en qualité, grandeur ou emplacement (par ex: vue sur le port vs vue sur la ville) ne doivent pas être exclues.

2.4 Catégories de chambres exclues

Si vous décidez de ne pas offrir de tarifs pour certaines catégories de chambres, veuillez indiquer dans la section appropriée du formulaire de soumission (Voir l'Annexe A), la (les) catégorie(s) de chambres (par exemple: la suite présidentielle ou nuptiale), le nombre de chambres pour chacune de ces catégories et les numéros des chambres exclues. Les propriétés doivent inclure toutes les chambres pour lesquelles un tarif a été offert pour chaque catégorie.

2.5 Nombre de chambres accessibles

Indiquez le nombre de chambres offrant une accessibilité aux personnes handicapées.

2.6 Accessibilité pour personnes handicapées

a) Les établissements d'hébergement pouvant accueillir les personnes handicapées offrent des services et un accès facile aux entrées, ascenseurs, restaurants et salons, chambres d'invité, salles de bains et salles de toilette, comptoirs de services, systèmes de signalisation spéciale, zones de conférence, aires de récréation, aires de loisirs et systèmes de communication. D'après les descriptions qui suivent, veuillez indiquer dans l'espace réservé à cette fin le niveau d'accessibilité de vos installations (niveau 1, 2 ou 3) :

Niveau 1 - Accessibilité limitée : une personne à mobilité réduite ne peut réellement avoir accès à vos installations et s'y déplacer que si on lui fournit de l'aide (marches, bordures, portes, ascenseurs, chambres, toilettes, téléphones et services hôteliers).

Niveau 2 - Accessibilité de base : une personne à mobilité réduite peut utiliser sans aide toutes les installations susmentionnées au niveau 1.

Niveau 3 - Accessibilité complète: L'immeuble satisfait aux exigences de la norme CAN/CSA-B651-F95 (C2001) « Accessibilité des bâtiments et autres installations - règles de conception » de l'Association canadienne de normalisation. Outre l'accessibilité de niveau 2 ci-dessus, il permet l'accès sans aide aux locaux réservés aux conférences, à la récréation et aux loisirs.

De légers écarts sont acceptables pourvu qu'ils ne limitent pas l'accès ou l'utilisation d'une installation.

b) De l'information concernant cette norme de l'Association canadienne des normes (ACN) est disponible auprès de :

l'Association canadienne des normes
5060 Spectrum Way
Mississauga (Ontario)
L4W 5N6

Téléphone : (416)747-4000
Télécopieur : (416) 747-2473
Sans frais : 1-800-463-6727
Site Web: www.csa.ca

c) Accès Canada, programme national géré par l'Association des hôtels du Canada (AHC), vise à augmenter le nombre d'établissements au Canada en améliorant les installations et les services fournis aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Le programme en direct comprend la formation psychosociale et une évaluation des normes du Code de la propriété physique. L'exécution des deux composantes est requise pour classer officiellement une propriété dans Accès Canada.

Les propriétés sont classées selon une échelle allant de participant au niveau 4 (Participant indique qu'un hôtel a formé le personnel, qu'il possède quelques aménagements accessibles mais qu'il n'est pas encore aux normes du Niveau 1). Mieux une propriété est classée, plus ses installations, ses services et ses commodités sont vastes. Dans chaque niveau d'accès, les normes de bien-fonds sont divisées en 15 domaines (toilettes publiques, chambres d'hôte, signalisation, hall, stationnements etc.) de consultation facile. La composant " Formation du personnel " est destinée à améliorer le niveau de confort et les habiletés en communications interpersonnelles du personnel d'hôtel dans les relations avec les personnes âgées et les personnes handicapées, et ses connaissances des services et des installations accessibles de la propriété.

Les hôteliers désirant obtenir plus d'information sur le programme d'Accès Canada devraient communiquer avec l'Association des hôtels du Canada au (613) 237-7149 ou consulter le site Web officiel du programme à www.access-canada.ca.

2.7 Emplacement de l'établissement

Indiquez l'emplacement de votre établissement par rapport à la ville ou à l'aéroport le plus proche.

2.8 Adresses de courriel et de page Web

Indiquez l'adresse électronique que les utilisateurs identifiés peuvent utiliser pour faire des réservations à votre établissement. Indiquez aussi, le cas échéant, l'adresse du site Web de l'établissement ou de la chaîne.

2.9 Mode de paiement

Au moyen de la liste figurant à l'annexe A, indiquez les modes de paiement que l'offrant accepte pour le paiement des frais d'hébergement.

American Express (AMEX) fournit actuellement aux fonctionnaires fédéraux leur carte individuelle de voyage (CIV).

Cependant, à partir d'avril 2014, la CIV deviendra la carte Master Card de la BMO.

2.10 Services

a) Indiquez les services qui sont offerts par votre établissement dans les champs appropriés de l'Annexe A, Formulaire de soumission.

b) Si vous indiquez que du stationnement est disponible (gratuit ou à des frais additionnels), le stationnement doit être rattaché ou adjacent à l'établissement.

c) Si vous indiquez que le petit-déjeuner est inclus dans le tarif (continental ou complet), celui-ci devra être offert pendant toute la période de l'offre à commandes. Pendant la période de l'offre à commandes, si vous décidez de ne plus offrir le petit-déjeuner avec le tarif, vous devrez alors réduire votre tarif de 13,00\$ pour tous les types de chambres pour lesquels vous avez offert des tarifs, sans quoi votre soumission sera déclarée non-recevable et votre établissement sera retiré du Répertoire 2014 des établissements d'hébergement.

d) Indiquez le genre de matériel de lutte contre les incendies dont est pourvu votre établissement:

- gicleurs partout sauf dans les salles de bain
- détecteurs de fumée
- système d'alarme dans les corridors, les cages d'escalier et les chambres.

e) Sécurité sur les lieux veut dire que du personnel de sécurité se trouve physiquement sur place. Des caméras de surveillance ne sont pas considérées comme étant de la sécurité sur les lieux.

f) Les fournisseurs canadiens sont priés d'indiquer si les services essentiels sont assurés dans les deux langues officielles. Les établissements canadiens sont encouragés à offrir les services essentiels dans les deux langues officielles, ainsi que des postes de télévision anglophones et francophones.

2.11 Commentaires additionnels

Vous pouvez utiliser la zone des « commentaires additionnels » pour expliquer des renseignements inscrits dans le bloc des services de la DOC ou encore énumérer des services supplémentaires ou des modes d'hébergement différents. Bien que ces données puissent ne pas paraître dans le Répertoire 2014, elles pourraient être incluses dans des DOC ultérieures.

3. TARIFS GOUVERNEMENTAUX

3.0 Entrée des tarifs

Des tarifs journaliers, hebdomadaires et mensuels doivent être indiqués par mois pour chaque catégorie d'occupation, simple et double. Un mois entier peut être exclu du Répertoire en n'inscrivant aucuns tarifs pour ce mois.

3.1 Périodes tarifaires

a) Les périodes tarifaires sont organisées en périodes tarifaires mensuelles. Ceci permettra aux établissements de fixer des tarifs gouvernementaux selon leurs hautes et basses saisons.

b) Les périodes tarifaires ne peuvent pas être changées (les tarifs doivent être offerts du premier au dernier jour du mois inclusivement). L'offre sera rejetée si ces périodes sont modifiées, toutefois, votre Offre peut exclure des périodes entières.

c) Nous permettrons aux offrants de choisir sept (7) jours compris dans la période de l'offre à commandes durant lesquels ils ne seront pas obligés d'offrir les tarifs réduits offerts dans cette demande d'offre à commandes. (Établissements canadiens seulement)

3.2 Tarifs

a) Les tarifs offerts pour le Répertoire des établissements d'hébergement 2014 sont considérés comme des tarifs plafonds. Les fournisseurs préférentiels, ayant reçu une offre à commandes, auront l'option de réduire leurs tarifs offerts au cours de l'année 2014 de la façon suivante :

a) Fournir **au plus tard le 17 janvier 2014** des tarifs plus bas que les tarifs offerts dans leur offre originale à la date de clôture de la DOC pour les mois **de février et mars 2014**.

b) Fournir **au plus tard le 14 février 2014** des tarifs plus bas que les tarifs offerts dans leur offre originale à la date de clôture de la DOC pour les mois **d'avril, mai et juin 2014**.

c) Fournir **au plus tard le 16 mai 2014** des tarifs plus bas que les tarifs offerts dans leur offre originale à la date de clôture de la DOC pour les mois de **juillet, août et septembre 2014**.

d) Fournir **au plus tard le 15 août 2014** des tarifs plus bas que les tarifs offerts dans leur offre originale à la date de clôture de la DOC pour les mois **d'octobre, novembre et décembre 2014**

Les fournisseurs préférentiels doivent faire parvenir leurs changements de tarifs tel qu'indiqué ci-dessus, **par écrit**, à l'attention de Rachele McIntyre; par télécopieur au 819-956-4944 ou par courriel à l'adresse rachele.mcintyre@tpsgc-pwgsc.gc.ca.

Aucun autre changement de tarif ne sera accepté que ceux spécifiés ci-dessus et ce sans exceptions.

Les demandes de réduction de tarifs doivent être envoyées à chaque trimestre. Le Canada ne modifiera pas les tarifs autres que ceux couverts la période indiquée et ne gardera pas au dossier les demandes pour les trimestres ultérieurs. De plus, le Canada ne fournira pas d'accusé de réception, à moins qu'une clarification soit nécessaire concernant la demande de réduction de tarifs.

Advenant qu'un fournisseur réduit son offre pour un mois spécifique, toutes les réservations existantes doivent être modifiées au nouveau tarif réduit. Si le mauvais tarif est facturé à un Utilisateur identifié, ceci sera considéré comme un trop-perçu et le fournisseur aura l'obligation de rembourser immédiatement le trop-perçu à l'Utilisateur identifié.

b) Tarifs hebdomadaires et mensuels

Les tarifs hebdomadaires et mensuels doivent être entrés comme des montants totaux et non comme des montants par jour.

Les tarifs hebdomadaires doivent être calculés sur une période de sept (7) jours (montant total pour les sept (7) jours). Les tarifs mensuels doivent être calculés sur une base allant du premier au dernier jour du mois (montant total pour le mois complet).

Les offrants qui soumettent des tarifs hebdomadaires et mensuels sous forme de montants par jour verront ces tarifs rejetés par TPSGC.

c) Tarifs non commissionnables

Les tarifs proposés sont non commissionnables, c'est-à-dire que les tarifs sont libres des commissions normalement versées aux agents de voyage pour faire des réservations. Tous les autres frais ou coûts engagés par l'établissement d'hébergement relativement à ces réservations ne sont pas visés par les conditions de la présente Demande d'offre à commandes.

3.3 Devises

- a) Les établissements canadiens doivent soumissionner en dollar canadien.
- b) Les établissements américains doivent soumissionner en dollar américain.
- c) Si votre établissement est situé dans un pays autre que les États-Unis, indiquez dans la section des tarifs dans l'Annexe A, la devise (devise locale ou dollars américains) dans laquelle vous soumissionnez.

3.4 Entrepreneurs liés par contrats à frais remboursables et autres voyageurs

Certains offrants acceptent de faire bénéficier de leurs tarifs gouvernementaux les entrepreneurs, consultants et conseillers liés par contrats à frais remboursables qui travaillent à contrat pour le compte d'un Utilisateur identifié et qui voyagent en service commandé dans l'exécution de ce contrat. Il est recommandé aux Utilisateurs identifiés de fournir aux entrepreneurs, consultants et conseillers liés par contrats à frais remboursables une lettre précisant la durée de leur contrat ou spécifiant le fait qu'ils voyagent pour le compte du gouvernement et leur destination. À moins qu'une telle preuve d'identité ne soit fournie, ces voyageurs pourraient ne pas avoir droit aux tarifs gouvernementaux inscrits au Répertoire. Les établissements qui ont décidé de faire bénéficier de leurs tarifs gouvernementaux les entrepreneurs, consultants et conseillers liés par contrats à frais remboursables verront cette information publiée dans le Répertoire.

3.5 Taxes et frais de service

- a) Pour les établissements canadiens, les tarifs comprennent toutes les taxes, sauf la TVP, la TPS et la TVH. La taxe municipale sur les chambres d'hôtels est aussi exclue du tarif même si souvent celle-ci est amalgamée avec la TVP. Les taxes sur l'occupation et les frais de promotion de destination, qui s'applique dans plusieurs régions touristiques, sont aussi exclus des tarifs. Les fonctionnaires fédéraux sont tenus d'acquitter la TVP et la TPS ou la TVH sur les repas et l'hébergement directement aux fournisseurs de ces services. Ils ne doivent pas mentionner de numéro d'exemption de la taxe de vente provinciale pour ces achats.
- b) Pour les établissements américains, les tarifs incluent toutes les taxes, excepté la taxe de vente d'état et la taxe sur l'occupation, s'il y a lieu.
- c) Pour les établissements situés dans des pays autres que le Canada et les États-Unis, les taxes et les frais de service peuvent ou non être inclus dans les tarifs indiqués.

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60LP-130004/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60LP-130004

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

lp011E60LP-130004

Buyer ID - Id de l'acheteur

lp011

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE E

EXEMPLE DE RAPPORT TRIMESTRIEL

Ci-bas, vous trouverez un exemple de rapport trimestriel qui doit être envoyé à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, et ce en conformité avec les modalités et conditions de la Demande d'offre à commandes, partie 6A, section 2, item 2.2

Nuitées et revenus provenant du Gouvernement du Canada (GC) en 2013

Informations sur l'établissement				Nuitées du GC 2014					Revenus du GC 2014				
Code de fournisseur	Nom de l'établissement	Ville	Province	T 1	T 2	T 3	T 4	Total	T 1	T 2	T 3	T 4	Total
HD													

Trimestre 1 (T1): janvier, février et mars

Trimestre 2 (T2): avril, mai et juin

Trimestre 3 (T3): juillet, août et septembre

Trimestre 4 (T4): octobre, novembre et décembre

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60LP-130004/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

lp011

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60LP-130004

File No. - N° du dossier

lp011E60LP-130004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE F

NOM(S) DE DIRECTEUR(S) OU PROPRIÉTAIRE(S)

Tel que mentionné à la partie 5, section 1, item 1.1, veuillez fournir l'information demandée ci-bas avec votre offre :

Code de fournisseur: __HD_____

Nom de l'établissement: _____

Raison sociale de l'entreprise à qui appartient l'établissement:

Nom(s) de directeur(s) ou propriétaire(s)

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

5. _____

6. _____

7. _____

8. _____

9. _____

10. _____

ANNEXE G**LIMITES MAXIMALES DE TARIFS À L'ÉTRANGER**

Veillez trouver ci-dessous les limites maximales de tarifs à l'étranger qui seront utilisées lors de l'évaluation, tel que stipulé à la Partie 4, item 1.2. Les limites ci-dessous sont en dollars canadiens et comprennent les taxes et les frais de service.

Pays et villes	Limite maximale de tarif
Afghanistan	
Kabul	102
Autres villes	51
Afrique du sud	
Bloemfontein	136
Cape Town	315
Durban	163
Johannesburg	208
Pretoria	167
Sun City	211
Autres villes	165
Albanie	
Tirana	190
Autres villes	92
Algérie	
Alger	263
Autres villes	174
Allemagne	
Berlin	244
Boeblingen	227
Bonames	260
Bonn	184
Cologne	253
Dresden	220
Duesseldorf	227
Echterdingen	227
Eschborn	260
Esslingen	227
Frankfort am Main	260
Garmisch - Partenkirchen	133
Hamburg	225
Hannover	185
Herongen	227
Hoechst	260

Kalkar	227
Koenigswinter	184
Kornwestheim	227
Leipzig	200
Ludwigsburg	227
Mainz	227
Moenchen - Gladbach	227
Munich	253
Nellingen	227
Oberamergau	133
Offenbach	260
Roedelheim	260
Sindelfingen	227
Stuttgart	227
Tuebingen	227
Twisteden	227
Wiesbaden	225
Autres villes	212
Andorres	
Toutes les villes	209
Angola	
Toutes les villes	380
Antigua et Barbuda	
Toutes les villes (dates et limites variables) 1er janvier au 15 avril	205
Toutes les villes (dates et limites variables) 16 avril au 14 décembre	174
Toutes les villes (dates et limites variables) 15 décembre au 31 décembre	205
Antilles Britanniques	
Anguilla	
Toutes les villes (dates et limites variables) 1er janvier au 30avril	140
Toutes les villes (dates et limites variables) 1er mai au 30 novembre	121
Toutes les villes (dates et limites variables) 1er décembre au 31 décembre	140
Îles Caymans	
Toutes les villes (dates et limites variables) 1er janvier au 30 avril	227
Toutes les villes (dates et limites variables) 1er mai au 30 novembre	179
Toutes les villes (dates et limites variables) 1er décembre au 31 décembre	227
Îles Vièrges, Britanniques	
Toutes les villes (dates et limites variables) 1er janvier au 14 avril	192
Toutes les villes (dates et limites variables) 15 avril au 14 décembre	138
Toutes les villes (dates et limites variables) 15 décembre au 31 décembre	192

Antilles Hollandaises

Aruba

Toutes les villes (dates et limites variables) 1er janvier au 3 avril	257
Toutes les villes (dates et limites variables) 4 avril au 18 décembre	198
Toutes les villes (dates et limites variables) 19 décembre au 31 décembre	257

Bonaire

Toutes les villes (dates et limites variables) 1er janvier au 14 avril	155
Toutes les villes (dates et limites variables) 15 avril au 14 décembre	118
Toutes les villes (dates et limites variables) 15 décembre au 31 décembre	155

Curacao

194

Saba 186

Saint Martin (Partie Hollandaise) 180

Autres villes

Toutes les villes (dates et limites variables) 1er janvier au 14 avril	155
Toutes les villes (dates et limites variables) 15 avril au 14 décembre	118
Toutes les villes (dates et limites variables) 15 décembre au 31 décembre	155

Archipel de Chagos

Toutes les villes 55

Argentine

Bariloche 218

Buenos Aires 221

Mendoza 182

Autres villes 175

Arabie Saoudite

Région de Dhahran 220

Jeddah (dates et limites variables) 1er janvier au 20 août 243

Jeddah (dates et limites variables) 21 août au 30 novembre 365

Jeddah (dates et limites variables) 1er décembre au 31 décembre 243

Medina (dates et limites variables) 1er janvier au 31 mai 100

Medina (dates et limites variables) 15 juin au 30 septembre 169

Medina (dates et limites variables) 1er octobre au 31 décembre 100

Riyadh 359

Taif (dates et limites variables) 1er janvier au 31 mai 111

Taif (dates et limites variables) 1er juin au 30 septembre 133

Taif (dates et limites variables) 1er octobre au 31 décembre 111

Autres villes (dates et limites variables) 1er janvier au 20 août 243

Autres villes (dates et limites variables) 21 août au 30 novembre 365

Autres villes (dates et limites variables) 1er décembre au 31 décembre 243

Arménie

Toutes les villes 148

Australie

Adelaide	258
Brisbane	232
Broome	328
Canberra	235
Darwin (dates et limites variables) 1er janvier au 31 mars	145
Darwin (dates et limites variables) 1er avril au 30 septembre	237
Darwin (dates et limites variables) 1er octobre au 31 décembre	145
Fremantle	263
Hobart	247
Melbourne	268
Perth	309
Richmond	211
Sydney	225
Autres villes	188

Autriche

Graz	240
Linz	213
Salzburg	247
Vienne	220
Autres villes	253

Azerbaïdjan

Baku	259
Ganja	122
Autres villes	98

Bahamas, Les

Île Andros	149
Île Eleuthera	146
Île Grand Bahama	176
Nassau (dates et limites variables) 1er janvier au 16 juin	300
Nassau (dates et limites variables) 17 juin au 16 novembre	268
Nassau (dates et limites variables) 17 novembre au 31 décembre	300
Autres villes	149

Bahreïn

Toutes les villes	272
-------------------	-----

Bangladesh

Dhaka	200
Sylhet	105
Autres villes	73

Barbades

Toutes les villes (dates et limites variables) 1er janvier au 15 avril	287
Toutes les villes (dates et limites variables) 16 avril au 14 décembre	178
Toutes les villes (dates et limites variables) 15 décembre au 31 décembre	287

Belarus

Toutes les villes	289
-------------------	-----

Belgique

Antwerp	223
Brugge	151
Bruxelles	204
Diegem	204
Kleine Brogel	134
Liege	165
Shape/Chievres	130
Zaventem	204
Autres villes	95

Belize

Belmopan	137
San Pedro	146
Autres villes	127

Bénin

Cotonou	157
Autres villes	80

Bermudes

Toutes les villes (dates et limites variables) 1er janvier au 31 mars	292
Toutes les villes (dates et limites variables) 1er avril au 30 novembre	373
Toutes les villes (dates et limites variables) 1er décembre au 31 décembre	292

Bhutan

Toutes les villes	280
-------------------	-----

Bolivie

Cochabamba	85
La Paz	107
Santa Cruz	102
Autres villes	64

Bosnie - Herzegovine

Toutes les villes	115
-------------------	-----

Botswana

Francistown	150
Gaborone	138
Kasane	173
Selebi Phikwe	130
Autres villes	148

Brésil

Belem	214
Belo Horizonte	194
Brasilia	230
Fortaleza	210
Foz do Iguacu	156
Goiania	194
Manaus	155
Natal	199
Porto Alegre	222
Porto Velho	180
Recife, Pernambuco	199
Rio de Janeiro	314
Salvador da Bahia	188
Sao Paulo	282
Autres villes	177

Brunei

Bandar Seri Begawan	193
Autres villes	75

Bulgarie

Bourgas	72
Plovdiv	167
Ruse	75
Sofia	173
Varna	97
Autres villes	82

Burkina-Faso

Ouagadougou	164
Autres villes	82

Burundi

Toutes les villes	120
-------------------	-----

Cambodge

Phnom Penh	142
Siem Riep (dates et limites variables) 1er janvier au 15 avril	170
Siem Riep (dates et limites variables) 16 avril au 14 décembre	155
Siem Riep (dates et limites variables) 15 décembre au 31 décembre	170
Sihanoukville	88
Autres villes	55

Cameroun

Douala	168
Limbe	159
Yaounde	167
Autres villes	102

Cap-Vert

Île Boa Vista	146
Île Fogo	98
Île Praia	151
Île Sal	156
Île Sao Tiago	60
Île Sao Vicente	126
Autres villes	73

Chili

Toutes les villes	170
-------------------	-----

Chine

Beijing	258
Changchun	167
Chengdu	153
Chongqing	99
Dalian	166
Fuzhou	161
Guangzhou	220
Guilin	168
Haikou	187
Hangzhou	152
Harbin	187
Hong Kong	358
Jinan	121
Kunming	127
Lhasa	131
Lijiang	67
Nanjing	144
Nanning	131
Ningbo	143
Qingdao	157
Sanya	184

Shanghai	237
Shantou	141
Shenyang	193
Shenzhen	264
Suzhou	157
Tianjin	141
Urumqi	146
Xiamen	159
Xian	140
Zhuhai	159
Autres villes	147
Chypre	
Akrotiri	190
Limassol	190
Nicosia	256
Paphos (dates et limites variables) 1er janvier au 31 mars	156
Paphos (dates et limites variables) 1er avril au 31 octobre	285
Paphos (dates et limites variables) 1er novembre au 31 décembre	156
Autres villes	182
Colombie	
Barranquilla	139
Bogota	277
Buenaventura	135
Cali	164
Cartagena	304
Medellin	166
Santa Marta	164
Autres villes	161
Comores	
Moroni	263
Autres villes	89
Congo	
Toutes les villes	259
Congo, République démocratique du	
Bukavu	153
Goma	120
Kinshasa	279
Lubumbashi	150
Mbuji Mayi, Kasai	80
Autres villes	100

Corée

Busan	233
Changwon	129
Cheju	225
Chinju	93
Chongju	76
Chonju	161
Chung Ju	92
Incheon	167
Kimhae	71
Kumi	113
Kwangju	137
Kyongju	148
Masan	67
Pohang	138
Pyongtaek	86
Seoul	230
Sokcho	123
Taegu	126
Taejon	125
Ulsan	198
Autres villes	81

Corée, République démocratique de

Toutes les villes	190
-------------------	-----

Costa Rica

Toutes les villes	141
-------------------	-----

Côte d'Ivoire

Abidjan	224
Yamoussoukro	91
Autres villes	80

Croatie

Cavtat (dates et limites variables) 1er janvier au 12 mai	235
Cavtat (dates et limites variables) 13 mai au 15 octobre	325
Cavtat (dates et limites variables) 16 octobre au 31 décembre	235
Dubrovnik (dates et limites variables) 1er janvier au 12 mai	235
Dubrovnik (dates et limites variables) 13 mai au 15 octobre	325
Dubrovnik (dates et limites variables) 16 octobre au 31 décembre	235
Split (dates et limites variables) 1er janvier au 30 avril	167
Split (dates et limites variables) 1er mai au 15 octobre	182
Split (dates et limites variables) 16 octobre au 31 décembre	167
Autres villes	182

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60LP-130004/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60LP-130004

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

lp011E60LP-130004

Buyer ID - Id de l'acheteur

lp011

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cuba

Guantanamo Bay	50
Havana	100
Holguin	95
Matanzas	95
Santiago	100
Trinidad	92
Autres villes	80

Danemark

Aalborg	237
Copenhagen	269
Lyngby	269
Odense	246
Autres villes	249

Djibouti

Djibouti	226
Autres villes	85

Dominique

Toutes les villes	126
-------------------	-----

Égypte

Alexandria	160
Aswan	135
Le Caire	175
Luxor	150
Sharm el Sheikh	140
Autres villes	130

El Salvador

San Salvador	128
Autres villes	52

Émirats Arabes Unis

Dubaï (dates et limites variables) 1er janvier au 31 mai	362
Dubaï (dates et limites variables) 1er juin au 31 août	278
Dubaï (dates et limites variables) 1er septembre au 31 décembre	362
Autres villes	340

Équateur

Guayaquil	164
Îles Galapagos	443
Quito	161
Autres villes	108

Érythrée

Asmara	154
Autres villes	55

Espagne

Almeria	192
Barcelone	278
Bilbao	183
Fuengirola	180
Îles Baléares	224
La Coruna	172
Las Palmas de Gran Canaria	218
Madrid	267
Malaga	171
Marbella	171
Oviedo	140
San Sebastian	161
Santa Cruz de Tenerife	148
Santander	196
Santiago de Compostela	196
Seville	190
Valencia	156
Vigo	164
Zaragoza	234
Autres villes	174

Estonie

Tallin	129
Autres villes	127

Éthiopie

Addis Ababa	315
Autres villes	50

Fidji

Korolevu	80
Nadi	216
Sigatoka	164
Autres villes	132

Finlande

Helsinki	240
Autres villes	187

France

Bordeaux	243
Cannes (dates et limites variables) 1er janvier au 1er avril	383
Cannes (dates et limites variables) 1er mai au 30 septembre	545
Cannes (dates et limites variables) 1er octobre au 31 décembre	383
Deauville	386
Lyon	251
Marseille	283
Montpellier	233
Nice	256
Paris	379
Strasbourg	283
Toulouse	269
Autres villes	189

Gabon

Libreville	335
Autres villes	184

Gambie

Banjul	138
Autres villes	35

Georgie

Borjomi	91
Gudauri (dates et limites variables) 1er janvier au 31 mars	162
Gudauri (dates et limites variables) 1er avril au 30 novembre	104
Gudauri (dates et limites variables) 1er décembre au 31 décembre	162
Région d'Adjara	170
Tbilisi	200
Autres villes	72

Ghana

Accra	232
Takoradi	140
Autres villes	90

Gibraltar

Toutes les villes	94
-------------------	----

Grande-Bretagne

Belfast	239
Birmingham	199
Bristol	237
Cardiff, Wales	206
Caversham	223
Cheltenham	183
Crawley	313
Édinbourg	231
Gatwick	209
Glasgow	199
Harrogate	144
High Wycombe	186
Horley	209
Liverpool	173
Londre	313
Loudwater	173
Manchester	206
Menwith Hill	144
Oxford	180
Reading	223
Autres villes	157

Grèce

Athens	200
Autres villes	185

Groenland

Illulissat	268
Kangerlussuaq	231
Nuuk	302
Autres villes	210

Grenade

Toutes les villes (dates et limites variables) 1er janvier au 15 avril	202
Toutes les villes (dates et limites variables) 16 avril au 20 décembre	162
Toutes les villes (dates et limites variables) 21 décembre au 31 décembre	202

Guadeloupe

Saint Martin (partie française) (dates et limites variables) 1er janvier au 30 avril	175
Saint Martin (partie française) (dates et limites variables) 1er mai au 14 décembre	110
Saint Martin (partie française) (dates et limites variables) 15 décembre au 31 décembre	175
Autres villes	77

Guatemala

Guatemala	131
Autres villes	106

Guinée

Conakry	193
Autres villes	57

Guinée - Bissau

Bissau	175
Autres villes	52

Guinée Équatoriale

Toutes les villes	264
-------------------	-----

Guinée Française

Toutes les villes	205
-------------------	-----

Guyane

Toutes les villes	155
-------------------	-----

Haiti

Cap Haitien	150
Jacmel	98
Montrouis	133
Petionville	155
Port-au-Prince	155
Autres villes	140

Honduras

Îles Bay	176
La Ceiba	98
San Pedro Sula	176
Tegucigalpa	171
Tela	109
Autres villes	78

Hongrie

Budapest	153
Autres villes	81

Île de l'Ascension

Toutes les villes	20
-------------------	----

Île de Pâques

Toutes les villes	82
-------------------	----

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60LP-130004/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60LP-130004

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

lp011E60LP-130004

Buyer ID - Id de l'acheteur

lp011

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Île Mayotte

Toutes les villes 130

Îles Cocos (Keeling)

Toutes les villes 58

Îles Cook

Toutes les villes 263

Îles Féroé

Toutes les villes 268

Îles Malouines

Toutes les villes 118

Îles Marshall

Kwajalein Atoll 130

Likiep Atoll 76

Majuro 139

Autres villes 50

Îles Salomon

Toutes les villes 196

Îles Tokelau

Toutes les villes 20

Îles Turques et Caicos

Toutes les villes 150

Inde

Agra 138

Bangalore 364

Chennai 300

Goa 182

Hyderabad 235

Kolkata 297

Mumbai 389

New Delhi 291

Pune 273

Trivandrum 182

Autres villes 200

Indonésie

Bali	255
Banda Aceh	80
Bandung	82
Batam	87
Denpasar	255
Jakarta	258
Jayapura	127
Surabaya	104
Timika, Irian Jaya	254
Yogyakarta	89
Autres villes	90

Iran

Toutes les villes	97
-------------------	----

Iraq

Baghdad	100
Erbil	211
Autres villes	73

Irlande

Cork	191
Dublin	279
Galway	205
Autres villes	184

Islande

Akureyri	157
Reykjavik	195
Autres villes	137

Israël

Eilat	365
En Boqeq	265
Haifa	260
Jérusalem	360
Sedom	265
Tel Aviv	355
Autres villes	295

Italie

Bari	192
Bologna	330
Bolzano	167
Capri	301

Catania	210
Como	377
Ferrara	199
Florence	330
Gaeta (dates et limites variables) 1er janvier au 14 mai	127
Gaeta (dates et limites variables) 15 mai au 15 septembre	165
Gaeta (dates et limites variables) 16 septembre au 31 décembre	127
Genoa	273
La Spezia	171
Milan	340
Modena	206
Naples	208
Palermo	207
Pise	164
Pordenone-Aviano	101
Ravenna	172
Reggio Emilia	201
Rimini	214
Rome	433
Siena	314
Taormina	210
Treviso	219
Trieste	260
Turin	286
Venise	438
Verona	219
Vicenza	87
Autres villes	233
Jamaïque	
Toutes les villes	177
Japon	
Akashi	168
Akita	124
Amagasaki	168
Aomori	113
Asahikawa	120
Ashiya	180
Awashima	337
Beppu	206
Chitose	116
Fukui	99
Fukuoka	194
Fukuyama	99
Gifu	196
Hamamatsu	174
Hiroshima	153
Itazuke	194
Izumisano	219
Kagoshima	181

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60LP-130004/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

lp011

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60LP-130004

File No. - N° du dossier

lp011E60LP-130004

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Kanazawa	116
Kitakyushu	193
Kochi	146
Komaki	146
Kumamoto	223
Kurashiki	255
Kure	133
Kushiro	94
Kyoto	229
Matsue	99
Matsuyama	142
Miyazaki	298
Morioka	131
Nagasaki	255
Nagoya	211
Nara	126
Narita	212
Niigata	92
Nishinomiya	180
Obihiro	144
Oita	133
Okayama	171
Okinawa (Préfecture) (dates et limites variables) 1er janvier au 30 avril	189
Okinawa (Préfecture) (dates et limites variables) 1er mai au 14 septembre	307
Okinawa (Préfecture) (dates et limites variables) 15 septembre au 31 décembre	189
Osaka-Kobe	168
Otsu	148
Oyama	101
Sapporo (dates et limites variables) 1er janvier au 14 mars	220
Sapporo (dates et limites variables) 15 mars au 30 avril	187
Sapporo (dates et limites variables) 1er mai au 31 octobre	220
Sapporo (dates et limites variables) 1er novembre au 30 novembre	187
Sapporo (dates et limites variables) 1er décembre au 31 décembre	220
Sasebo	90
Sendai	191
Shiga	148
Takamatsu	126
Takayama	170
Tokushima	121
Tokyo	216
Tottori	115
Toyama	156
Toyonaka	152
Tsu	158
Wakayama	158
Yamato	157
Yokohama	146
Yokota	123
Yufuin	184
Autres villes	172

Jordanie

Amman	249
Mer Morte/Vallée de Jordanie (dates et limites variables) 1er janvier au 14 mars	199
Mer Morte/Vallée de Jordanie (dates et limites variables) 15 mars au 15 juin	215
Mer Morte/Vallée de Jordanie (dates et limites variables) 16 juin au 31 décembre	199
Petra	176
Autres villes	146

Kazakhstan

Aktau	213
Almaty	224
Astana	225
Autres villes	138

Kenya

Lamu (dates et limites variables) 1er janvier au 15 janvier	300
Lamu (dates et limites variables) 16 janvier au 30 juin	221
Lamu (dates et limites variables) 1er juillet au 31 décembre	300
Malindi (dates et limites variables) 1er janvier au 15 janvier	300
Malindi (dates et limites variables) 16 janvier au 30 juin	237
Malindi (dates et limites variables) 1er juillet au 31 décembre	300
Mara (région) (dates et limites variables) 1er janvier au 15 janvier	300
Mara (région) (dates et limites variables) 16 janvier au 30 juin	250
Mara (région) (dates et limites variables) 1er juillet au 31 décembre	300
Mombasa	165
Mont Kenya (région) (dates et limites variables) 1er janvier au 15 janvier	300
Mont Kenya (région) (dates et limites variables) 16 janvier au 30 juin	220
Mont Kenya (région) (dates et limites variables) 1er juillet au 31 décembre	300
Nairobi	290
Nanyuki	38
Watamu	219
Autres villes	115

Kiribati

Île Christmas	76
Autres villes	102

Kosovo

Pristina	112
Autres villes	56

Koweït

Toutes les villes	353
-------------------	-----

Kyrgyzstan

Bishkek	224
Région d'Issyk-Kul	130
Autres villes	75

Laos

Luang Prabang	184
Vientiane	120
Autres villes	110

Latvie

Toutes les villes	129
-------------------	-----

Lesotho

Maseru	149
Autres villes	108

Liban

Toutes les villes	135
-------------------	-----

Libéria

Monrovia	200
Autres villes	70

Libye

Benghazi	117
Misurata	117
Sirte	117
Tripoli	343
Autres villes	81

Liechtenstein

Toutes les villes	258
-------------------	-----

Lithuanie

Palanga (dates et limites variables) 1er janvier au 31 mai	160
Palanga (dates et limites variables) 1er juin au 30 septembre	200
Palanga (dates et limites variables) 1er octobre au 31 décembre	160
Vilnius	180
Autres villes	130

Luxembourg

Toutes les villes	308
-------------------	-----

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60LP-130004/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60LP-130004

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

lp011E60LP-130004

Buyer ID - Id de l'acheteur

lp011

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Macau

Toutes les villes 321

Macédoine

Toutes les villes 161

Madagascar

Antananarivo 158

Nosy Be 145

Autres villes 113

Malawi

Blantyre 146

Lilongwe 150

Salima 117

Autres villes 91

Malaisie

Kota Kinabalu, Sabah 133

Kuala Lumpur 176

Kuantan 112

Langkawi 194

Melaka 94

Penang 123

Autres villes 139

Maldives

Toutes les villes 321

Mali

Bamako 123

Autres villes 78

Malta

Toutes les villes 155

Maroc

Agadir 168

Casablanca 221

Fes 248

Marrakech 230

Rabat	171
Tanger	190
Taroudant	178
Autres villes	151
Martinique	
Toutes les villes (dates et limites variables) 1er janvier au 15 avril	257
Toutes les villes (dates et limites variables) 16 avril au 14 décembre	211
Toutes les villes (dates et limites variables) 15 décembre au 31 décembre	257
Mauritanie	
Kaedi	48
Nouadhibou	80
Nouakchott	136
Autres villes	40
Maurice	
Toutes les villes	123
Mexique	
Acapulco	170
Cabo San Lucas	273
Campeche	70
Cancun	192
Chihuahua	106
Ciudad Juarez	73
Ciudad Victoria	96
Colima	72
Cozumel	151
Cuernavaca	138
Culiacan	79
Ensenada	141
Guadalajara	161
Hermosillo	115
Huatulco	132
Ixtapa Zihuatanejo	99
La Paz	130
Manzanillo	87
Matamoros	87
Mazatlan	130
Merida	99
Mexicali	160
Mexico	244
Monterrey	165
Morelia	108
Nogales	132
Nuevo Laredo	76

Playa del Carmen, Quintana Roo (dates et limites variables) 1er janvier au 1er mai	120
Playa del Carmen, Quintana Roo (dates et limites variables) 1er juin au 14 décembre	101
Playa del Carmen, Quintana Roo (dates et limites variables) 15 décembre au 31 décembre	120
Puebla	123
Puerto Penasco	134
Puerto Vallarta	162
Queretaro	113
San Carlos	111
San Miguel de Allende	120
Tapachula	94
Tijuana	124
Valle del Bravo	242
Veracruz	120
Zacatecas	134
Autres villes	102
Micronésie	
Kosrae	125
Pohnpei	111
Yap	136
Autres villes	120
Moldavie	
Toutes les villes	161
Monaco	
Toutes les villes	481
Mongolie	
Ulaanbaatar	185
Autres villes	131
Montenegro	
Toutes les villes	228
Montserrat	
Toutes les villes (dates et limites variables) 1er janvier au 30 avril	105
Toutes les villes (dates et limites variables) 1er mai au 30 novembre	70
Toutes les villes (dates et limites variables) 1er décembre au 31 décembre	105
Mozambique	
Maputo	179
Autres villes	160

Myanmar

Naypyitaw	150
Rangoon	234
Autres villes	220

Namibie

Etosha	120
Swakopmund	159
Walvis Bay	121
Windhoek	138
Autres villes	98

Nauru

Toutes les villes	148
-------------------	-----

Népal

Kathmandu	129
Pokhara	98
Autres villes	62

Nicaragua

Île Corn	116
Managua	168
San Juan del Sur	242
Autres villes	98

Niger

Niamey	122
Autres villes	99

Nigéria

Abuja	376
Bauchi	187
Calaba	171
Enugu	165
Ibadan	113
Jos	154
Kaduna	165
Kano	231
Lagos	265
Sokoto	105
Warri	180
Yenagoa	164
Autres villes	116

Niue

Toutes les villes	90
-------------------	----

Norvège

Stavanger	214
Autres villes	212

Nouvelle-Calédonie

Toutes les villes	192
-------------------	-----

Nouvelle-Zélande

Auckland	200
Christchurch	197
Queenstown	171
Rotarua	168
Wellington	205
Autres villes	147

Oman

Muscat	233
Autres villes (dates et limites variables) 1er janvier au 14 juillet	167
Autres villes (dates et limites variables) 15 juillet au 31 août	207
Autres villes (dates et limites variables) 1er septembre au 31 décembre	167

Ouganda

Entebbe	179
Fort Portal	88
Gulu	74
Jinja	190
Kampala	227
Autre villes	64

Ouzbékistan

Tashkent	180
Autres villes	80

Pakistan

Faisalabad	133
Islamabad	70
Karachi	231
Lahore	249
Peshawar	156
Autres villes	154

Palau, République de

Toutes les villes	184
-------------------	-----

Panama

Colon	158
David, Chiriqui	114
Panama	158
Autres villes	84

Papouasie-Nouvelle-Guinée

Port Moresby	447
Autres villes	271

Paraguay

Asuncion	153
Ciudad del Este	121
Pegro Juan	74
Autres villes	57

Pays-Bas

Amsterdam	274
Coeverden	185
Eindhoven	247
Haie, La	233
Lisse	204
Maastricht	279
Noordwijk	226
Papendrecht	226
Rotterdam	226
Schiphol	240
Utrecht	194
Ypenburg	233
Autres villes	218

Pérou

Cuzco	213
Lima	250
Paracas	196
Autres villes	127

Philippines

Cebu	109
Davao	81
Manille	152
Autres villes	103

Pologne

Gdansk	207
Katowice	207
Krakow	186
Poznan	216
Varsovie	188
Wroclaw	160
Zakopane	137
Autres villes	143

Polonésie Française

Toutes les villes	266
-------------------	-----

Portugal

Cascais	125
Estoril	125
Île Faial (dates et limites variables) 1er janvier au mars 31	115
Île Faial (dates et limites variables) 1er avril au 31 octobre	124
Île Faial (dates et limites variables) 1er novembre au 31 décembre	115
Îles Madères	130
Île San Muguel (dates et limites variables) 1er janvier au mars 31	166
Île San Muguel (dates et limites variables) 1er avril au 31 octobre	212
Île San Muguel (dates et limites variables) 1er novembre au 31 décembre	166
Lisbon	166
Oeiras	125
Oporto	158
Ponta Delgada (dates et limites variables) 1er janvier au mars 31	166
Ponta Delgada (dates et limites variables) 1er avril au 31 octobre	212
Ponta Delgada (dates et limites variables) 1er novembre au 31 décembre	166
Autre villes	116

Qatar

Toutes les villes	227
-------------------	-----

République Centre-Africaine

Toutes les villes	162
-------------------	-----

République Dominicaine

La Romana	186
Puerto Plata	106
Santo Domingo	145
Sosua	106
Autres villes	129

République Tchèque

Brno	185
Prague	280
Autres villes	136

Réunion

Toutes les villes	145
-------------------	-----

Roumanie

Bucharest	165
Constanta	97
Autres villes	109

Russie

Moscou	453
Saint-Pétersbourg	352
Vladivostok	221
Yuzhno-Sakhalinsk	250
Autres villes	157

Rwanda

Akagera	167
Kigali	203
Ruhengeri	132
Autres villes	112

Saint-Kitts et Névis

Toutes les villes (dates et limites variables) 1er janvier au 15 avril	244
Toutes les villes (dates et limites variables) 16 avril au 14 décembre	212
Toutes les villes (dates et limites variables) 15 décembre au 31 décembre	244

Saint-Siege, Le

Saint-Siege, Le	433
-----------------	-----

Saint-Vincent et la Grenade

Toutes les villes (dates et limites variables) 1er janvier au 31 mars	152
Toutes les villes (dates et limites variables) 1er avril au 15 décembre	132
Toutes les villes (dates et limites variables) 16 décembre au 31 décembre	152

Sainte-Hélène

Toutes les villes	50
-------------------	----

Sainte-Lucie

Toutes les villes (dates et limites variables) 1er janvier au 31 mai	233
Toutes les villes (dates et limites variables) 1er juin au 19 décembre	204
Toutes les villes (dates et limites variables) 20 décembre au 31 décembre	233

Samoa

Toutes les villes	186
-------------------	-----

San Marino

Toutes les villes	137
-------------------	-----

Sao Tome et Principe

Principe (toutes les villes)	258
Sao Tome (toutes les villes)	154

Sénégal

Dakar	192
Mbour	112
Autres villes	91

Serbie

Belgrade	248
Autres villes	98

Seychelles

Toutes les villes	320
-------------------	-----

Sierra Leone

Freetown	140
Autres villes	60

Singapour

Toutes les villes	326
-------------------	-----

Slovaquie

Bratislava	249
Zilina	134
Autres villes	153

Slovénie

Portoroz	207
Autres villes	193

Solicitation No. - N° de l'invitation

E60LP-130004/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

E60LP-130004

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

lp011E60LP-130004

Buyer ID - Id de l'acheteur

lp011

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Somalie

Mogadishu	170
Autres villes	112

Soudan

Khartoum	305
Autres villes	294

Soudan (sud)

Toutes les villes	182
-------------------	-----

Sri Lanka

Ahungalla	110
Bentota	104
Chilaw	98
Colombo	220
Galle	145
Kandy	177
Trincomalee	155
Autres villes	107

Suède

Toutes les villes	300
-------------------	-----

Suisse

Basel	258
Bern	286
Davos	285
Genève	338
Klosters	290
Lugano	261
Montreux	247
Zurich	288
Autres villes	242

Suriname

Toutes les villes	120
-------------------	-----

Swaziland

Mbabane	150
Autres villes	62

Syrie

Toutes les villes	236
-------------------	-----

Taiwan

Kaohsiung	121
Taichung	108
Taipei	184
Autres villes	114

Tadjikistan

Dushanbe	242
Khorog	176
Autres villes	100

Tanzanie

Dar es Salaam	205
Zanzibar	185
Autres villes	160

Tchad

Ndjamena	277
Autres villes	31

Thaïlande

Bangkok	146
Chiang Mai	127
Hua Hin	155
Île Samui	161
Khao Lak	207
Krabi	207
Pattaya City	116
Phuket	207
Autres villes	76

Timor-Leste

Dili	136
Autres villes	60

Togo

Lama Kara	49
Lome	183
Autres villes	33

Tonga

Toutes les villes	177
-------------------	-----

Trinité et Tobago

Port of Spain	236
Tobago (dates et limites variables) 1er janvier au 15 avril	262
Tobago (dates et limites variables) 16 avril au 20 décembre	213
Tobago (dates et limites variables) 21 décembre au 31 décembre	262
Autres villes	236

Tunisie

Carthage	101
Gammarth	101
Lamarsa	101
Tunis	101
Autres villes	74

Turkmenistan

Ashgabat	189
Autres villes	100

Turquie

Adana-Incirlik	165
Ankara	211
Antalya	189
Aydin	160
Bursa	158
Elmadag	211
Istanbul	299
Izmir-Cigli	194
Manzarali	211
Nevsehir	140
Yamanlar	194
Autres villes	120

Tuvalu

Toutes les villes	112
-------------------	-----

Ukraine

Kharkiv	152
Kiev	243
Autres villes	140

Uruguay

Colonia	186
Punta del Este (dates et limites variables) 1er janvier au 15 mars	264
Punta del Este (dates et limites variables) 16 mars au 14 décembre	220
Punta del Este (dates et limites variables) 15 décembre au 31 décembre	264
Autres villes	160

Vanuatu

Île Tanna	260
Port Vila	245
Santos	156
Autres villes	20

Vénézuéla

Barquisimeto	234
Caracas	301
Maracaibo	248
Porlamar	248
Puerto La Cruz	184
Purto Ordaz	243
Punto Fijo	224
Valencia	232
Autres villes	159

Vietnam

Dalat	154
Danang	95
Hanoi	180
Ho Chi Minh-Ville	220
Autres villes	122

Wallis et Futuna

Toutes les villes	73
-------------------	----

Yémen

Aden	164
Sanaa	360
Autres villes	108

Zambie

Livingstone	236
Lusaka	190
Autres villes	95

Zimbabwe

Bulawayo	122
Chutes Victoria	273
Harare	192
Autres villes	97